

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 juin 2020

L'an deux mille vingt et le onze juin à 19 h 00, le Conseil Municipal de la ville de Coulommiers, légalement convoqué le 05 juin 2020, s'est réuni au Théâtre Municipal sous la présidence de Madame Laurence PICARD, Maire.

**Étaient présents** : Laurence PICARD, Pascal FOURNIER, Sophie DELOISY, Daniel BOULVRAIS, Sarah ESMIEU, Jean BARDET, Claude LORENTER, Matthieu BRUN, Sylviane PERRIN, Alexis MONTOISY, Mohammed MARWANE arrivé à 19h30 question n°16, Noua DIAB, Alain LIVACHE, Christine DARRAS, Patrick ASHFORD, Brigitte DOZINEL, Eric DAMET, Michèle KIT, Sonia ROMAIN, Bertrand POULMAIRE, Kevin CHEVRIER, Gaby SAVANNE, Milca HERMANCE, Bastien GIBAUT, Valérie MARTINAUD, Pascal THIERRY, Aude CANALE, Emilie THEBAULT, Coralie CHAMOIS, M'Bama IBRAHIM, Pierre MAIREY

**Ont donné procuration** : Franck RIESTER à Laurence PICARD, Xavier PIERRETTE à Patrick ASHFORD

**Absents excusés** : Franck RIESTER, Xavier PIERRETTE

Monsieur Pascal FOURNIER, secrétaire de séance.

La disposition est un peu particulière parce qu'on a tous les adjoints d'un côté et toutes les adjointes de l'autre côté et après c'est dans l'ordre, par âge. On n'a pas fait un tri, c'est par âge, essayez de vous repérer, ça va vous occuper un moment.

Donc on va pouvoir faire l'appel si vous voulez bien. Je vous remercie, nous pouvons délibérer sans problème puisque nous avons atteint le quorum. Je vais désigner un secrétaire de séance et c'est Pascal Fournier.

Nous n'avons pas d'approbation du PV de la dernière séance, on vous le préparera pour le prochain conseil.

Un petit mot de l'actualité columérienne pour vous signaler que nous aurons samedi prochain, samedi après-midi sur l'esplanade de la bibliothèque, une flânerie parmi les livres. Je remercie vraiment, très sincèrement, Jean Bardet adjoint à la Culture et les équipes municipales qui ont travaillé avec la Librairie les Deux Muses pour pouvoir organiser un salon du livre malgré toutes les difficultés que nous avons, en ce moment, à organiser des manifestations publiques, avec le contexte sanitaire que je ne vous rappelle pas. C'est un événement important pour la vie culturelle de la commune et pour la filière du livre évidemment. Nous sommes très très heureux de pouvoir vous donner rendez-vous sur l'esplanade de la Bibliothèque entre 14h et 18h samedi. J'espère qu'il fera beau, il y aura bien sûr des intermèdes musicaux, des moments de lecture de contes. Vous êtes les bienvenus et nous vous attendons très nombreux.

Concernant la Fête de la Musique et Jazz aux Capucins, les équipes de la ville avec Jean Bardet y travaillent aussi énormément. Avant de préciser définitivement les choses, on attend encore les dernières consignes toujours liées à la crise sanitaire, ça ne saurait tarder.

Avant que nous n'entamions l'ordre du jour, qui est assez chargé parce qu'on a beaucoup de désignations, je voudrais dire que j'ai bien reçu charte du respect de la démocratie locale qui m'a été adressée par M. Pascal Thierry. J'ai été un petit peu étonnée au début, parce que je

n'y ai pas vu un mot pour les Columériens. Je m'attendais, vu le libellé sur la démocratie locale, qu'il y aurait une volonté d'intégrer les columériens et pas un mot donc je me suis dit que c'était un petit peu hors sol et puis j'ai compris que ce n'était pas le fruit de votre réflexion, puisqu'il y a dedans des sujets qui sont déjà traités dans le règlement intérieur. Donc, c'est un document qui émane d'une organisation d'élus d'opposition, c'est un document classique. Nous aurons de toute façon à revoter le règlement intérieur de notre instance en septembre. Donc, on aura l'occasion d'en reparler à ce moment là bien entendu. Et puis, j'ai reçu aussi un mail de M. Ibrahim qui souhaitait m'interroger sur les désignations dans certaines instances municipales puisqu'au-delà des commissions, en nous proposant d'intégrer des commissions et des instances municipales. Je m'en tiendrais aux textes qui régissent ces nominations, parce qu'effectivement nous respectons toutes nos obligations en la matière concernant, bien sûr, les commissions municipales que nous avons créées en mai, le 23 mai lors du dernier conseil, également la commission d'appels d'offres, la commission handicap. Pour le reste, vous pouvez très bien vous présenter, l'opposition a toute légitimité à se présenter à toutes les instances et la majorité a toute capacité à voter pour ou contre. Voilà, donc on va passer si vous le voulez bien à l'ordre du jour..

**N° 2020-DEL-033 - DEMISSION D'UNE CONSEILLERE MUNICIPALE -  
INSTALLATION DE MADAME VALERIE MARTINAUD**

**EXPOSÉ :**

**Laurence PICARD**

Avant les désignations, nous avons une question concernant la démission de Mme Bernadette Souillac, qui nous a informé que pour des raisons personnelles, elle souhaitait démissionner de son poste de conseillère municipale et donc il nous revient de procéder à l'installation, au sein de l'assemblée du conseil municipal, de Mme Valérie Martinaud puisqu'elle vient après le dernier élu de la liste Coulommiers Demain.

Donc, je vais soumettre cette proposition au vote.

Mme le Maire,

VU le Code Electoral, article L 270 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales article L 2121-4 ;

VU les circulaires des 2.2.1989, du 13.03.2014, du 24.03.2014 et du 15.05.20 ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de remplacer un membre du Conseil Municipal suite à la démission de Mme Bernadette SOUILLAC en date du 03 juin 2020 ;

CONSIDÉRANT que Mme Valérie MARTINAUD venant après le dernier élu de la liste «COULOMMIERS DEMAIN » est appelé à occuper la place vacante ;

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE de l'installation immédiate de Mme Valérie MARTINAUD;

DIT que Madame Valérie MARTINAUD est inscrit au dernier rang du tableau officiel du Conseil Municipal de la ville de Coulommiers.

**DÉCISION :**

**La délibération est approuvée à la majorité par 29 voix pour , 3 abstentions (Pascal THIERRY, Aude CANALE, Emilie THEBAULT)**

**N° 2020-DEL-034 - DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION URBANISME ET AMENAGEMENT**

**EXPOSÉ :**

**Laurence PICARD**

Vous avez sur vos tables la liste des membres proposés. Nous avons, vous le savez, lors du précédent conseil déterminé le nombre de participants à ces commissions et nous vous avons sollicité, les différents groupes pour faire des propositions.

Donc aujourd'hui je propose à votre vote, à main levée, concernant la commission urbanisme et aménagement :

1. Sarah ESMIEU
2. Bertrand POULMAIRE
3. Franck RIESTER
4. Sylviane PERRIN
5. Eric DAMET
6. Pascal FOURNIER
7. Emilie THEBAULT
8. Pascal THIERRY
9. M'Bama IBRAHIM
10. Pierre MAIREY

Y a-t-il des questions ? Nous pouvons passer au vote.

Je vous signale que nous avons obligation de réunir les commissions dans les 8 jours qui suivent leur installation. Donc, je vous informe qu'elle se réunira le 16 juin à 18h salle Jean Canard, les convocations partiront demain par mail.

Mme le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU la délibération n° 2020-DEL-030 du Conseil Municipal d'installation du 23 mai 2020 portant sur la détermination de la nature des commissions et du nombre de leurs membres

Propose de désigner les membres de la commission urbanisme et aménagement

Sont candidats :

- 1 Sarah ESMIEU
- 2 Bertrand POULMAIRE
- 3 Franck RIESTER
- 4 Sylviane PERRIN
- 5 Eric DAMET
- 6 Pascal FOURNIER
- 7 Emilie THEBAULT
- 8 Pascal THIERRY
- 9 M'Bama IBRAHIM
- 10 Pierre MAIREY

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal

Sont élus :

- 1 Sarah ESMIEU
- 2 Bertrand POULMAIRE
- 3 Franck RIESTER
- 4 Sylviane PERRIN
- 5 Eric DAMET
- 6 Pascal FOURNIER
- 7 Emilie THEBAULT
- 8 Pascal THIERRY
- 9 M'Bama IBRAHIM
- 10 Pierre MAIREY

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Melun.

**DÉCISION :**

**La délibération est approuvée à l'unanimité.**

**N° 2020-DEL-035 - DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION ENVIRONNEMENT / PROPRETE URBAINE / EAU / ASSAINISSEMENT / GEOTHERMIE**

**EXPOSÉ :**

**Laurence PICARD**

Donc même principe pour cette commission. Je vais vous lire la liste qui est proposée au vote, commission présidée par Pascal Fournier :

1. Noua DIAB
2. Sylviane PERRIN
3. Eric DAMET
4. Bastien GIBAUT
5. Matthieu BRUN
6. Patrick ASHFORD
7. Coralie CHAMOIS
8. Pascal THIERRY
9. M'Bama IBRAHIM
10. Pierre MAIREY

Nous pouvons passer au vote ?

Donc la commission se réunira le 17 juin à 18 h dans la salle de réunion des services techniques.

Mme le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU la délibération n° 2020-DEL-030 du Conseil Municipal d'installation du 23 mai 2020 portant sur la détermination de la nature des commissions et du nombre de leurs membres

Propose de désigner les membres de la commission environnement / propreté urbaine / eau / assainissement / géothermie.

Sont candidats :

- 1 Noua DIAB
- 2 Sylviane PERRIN
- 3 Eric DAMET
- 4 Bastien GIBAUT
- 5 Matthieu BRUN
- 6 Patrick ASHFORD
- 7 Coralie CHAMOIS
- 8 Pascal THIERRY
- 9 M'Bama IBRAHIM
- 10 Pierre MAIREY

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal.

Sont élus :

- 1 Noua DIAB
- 2 Sylviane PERRIN
- 3 Eric DAMET
- 4 Bastien GIBAUT
- 5 Matthieu BRUN
- 6 Patrick ASHFORD
- 7 Coralie CHAMOIS
- 8 Pascal THIERRY
- 9 M'Bama IBRAHIM
- 10 Pierre MAIREY

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Melun.

### **DÉCISION :**

**La délibération est approuvée à l'unanimité.**

**N° 2020-DEL-036 - DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION FINANCES / COMMANDE PUBLIQUE / SOLIDARITES / INSERTION**

### **EXPOSÉ :**

**Laurence PICARD**

C'est celle de Sophie Deloisy. Alors nous vous proposons de voter pour :

1. Daniel BOULVRAIS
2. Christine DARRAS
3. Alain LIVACHE
4. Sonia ROMAIN
5. Xavier PIERRETTE
6. Eric DAMET
7. Pascal THIERRY
8. M'Bama IBRAHIM
9. Aude CANALE
10. Pierre MAIREY

Merci de vos votes, donc cette commission est installée et elle se réunira le 15 juin à 18h30 salle Jean Canard.

Mme le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU la délibération n° 2020-DEL-030 du Conseil Municipal d'installation du 23 mai 2020 portant sur la détermination de la nature des commissions et du nombre de leurs membres

Propose de désigner les membres de la commission finances / commande publique / solidarités / insertion.

Sont candidats :

- 1 Daniel BOULVRAIS
- 2 Christine DARRAS
- 3 Alain LIVACHE
- 4 Sonia ROMAIN
- 5 Xavier PIERRETTE
- 6 Eric DAMET
- 7 Pascal THIERRY
- 8 M'Bama IBRAHIM
- 9 Aude CANALE
- 10 Pierre MAIREY

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal

Sont élus :

- 1 Daniel BOULVRAIS
- 2 Christine DARRAS
- 3 Alain LIVACHE
- 4 Sonia ROMAIN
- 5 Xavier PIERRETTE
- 6 Eric DAMET
- 7 Pascal THIERRY
- 8 M'Bama IBRAHIM
- 9 Aude CANALE
- 10 Pierre MAIREY

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Melun.

**DÉCISION :**

**La délibération est approuvée à l'unanimité.**

**N° 2020-DEL-037 - DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION CITOYENNETÉ / VIE PATRIOTIQUE**

**EXPOSÉ :**

**Laurence PICARD**

Cette commission est présidée par Daniel Boulvrais.

Nous proposons :

1. Michèle KIT
2. Patrick ASHFORD
3. Alexis MONTOISY
4. Mohamed MARWANE
5. Bastien GIBAUT
6. Sophie DELOISY
7. M'Bama IBRAHIM
8. Coralie CHAMOIS
9. Emilie THEBAULT

Y a-t-il des votes contre ? des abstentions ? Je vous remercie. Cette commission se réunira le 15 juin à 17h45 salle Jean Canard.

Mme le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

VU la délibération n° 2020-DEL-030 du Conseil Municipal d'installation du 23 mai 2020 portant sur la détermination de la nature des commissions et du nombre de leurs membres

Propose de désigner les membres de la commission citoyenneté / vie patriotique

Sont candidats :

- 1 Michèle KIT
- 2 Patrick ASHFORD
- 3 Alexis MONTOISY
- 4 Mohamed MARWANE
- 5 Bastien GIBAUT
- 6 Sophie DELOISY
- 7 M'Bama IBRAHIM
- 8 Coralie CHAMOIS
- 9 Emilie THEBAULT

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal

Sont élus :

- 1 Michèle KIT
- 2 Patrick ASHFORD
- 3 Alexis MONTOISY
- 4 Mohamed MARWANE
- 5 Bastien GIBAUT
- 6 Sophie DELOISY
- 7 M'Bama IBRAHIM
- 8 Coralie CHAMOIS
- 9 Emilie THEBAULT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Melun.

**DÉCISION :**

**La délibération est approuvée à l'unanimité.**

**N° 2020-DEL-038 - DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION  
ATTRACTIVITE / COMMERCE / TOURISME**

**EXPOSÉ :**

**Laurence PICARD**

Commission attractivité, commerce et tourisme présidée par Sarah Esmieu. Alors nous vous proposons :

Daniel BOULVRAIS  
Christine DARRAS  
Kévin CHEVRIER  
Gaby SAVANNE  
Bertrand POULMAIRE  
Brigitte DOZINEL  
Coralie CHAMOIS  
Emilie THEBAULT  
Aude CANALE  
Pierre MAIREY

Même votes ? donc cette commission se réunira le 15 juin à 17h salle Jean Canard.

Mme le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

VU la délibération n° 2020-DEL-030 du Conseil Municipal d'installation du 23 mai 2020 portant sur la détermination de la nature des commissions et du nombre de leurs membres

Propose de désigner les membres de la commission attractivité / commerce / tourisme

Sont candidats :

- 1 Daniel BOULVRAIS
- 2 Christine DARRAS
- 3 Kévin CHEVRIER
- 4 Gaby SAVANNE
- 5 Bertrand POULMAIRE
- 6 Brigitte DOZINEL
- 7 Coralie CHAMOIS
- 8 Emilie THEBAULT
- 9 Aude CANALE
- 10 Pierre MAIREY

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal

Sont élus :

- 1 Daniel BOULVRAIS
- 2 Christine DARRAS

- 3 Kévin CHEVRIER
- 4 Gaby SAVANNE
- 5 Bertrand POULMAIRE
- 6 Brigitte DOZINEL
- 7 Coralie CHAMOIS
- 8 Emilie THEBAULT
- 9 Aude CANALE
- 10 Pierre MAIREY

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Melun.

**DÉCISION :**

**La délibération est approuvée à l'unanimité.**

**N° 2020-DEL-039 - DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION CULTURE ET PATRIMOINE**

**EXPOSÉ :**

**Laurence PICARD**

Cette commission est présidée par Jean Bardet :

1. Valérie MARTINAUD
2. Milca HERMANCÉ
3. Sarah ESMIEU
4. Gaby SAVANNE
5. Matthieu BRUN
6. Brigitte DOZINEL
7. Coralie CHAMOIS
8. Pascal THIERRY
9. Aude CANALE

Des votes contre ? Je vous remercie, cette commission se réunira le 17 juin à 19h au Théâtre.

Mme le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

VU la délibération n° 2020-DEL-030 du Conseil Municipal d'installation du 23 mai 2020 portant sur la détermination de la nature des commissions et du nombre de leurs membres

Propose de désigner les membres de la commission culture et patrimoine

Sont candidats :

- 1 Valérie MARTINAUD
- 2 Milca HERMANCÉ
- 3 Sarah ESMIEU
- 4 Gaby SAVANNE
- 5 Matthieu BRUN

- 6 Brigitte DOZINEL
- 7 Coralie CHAMOIS
- 8 Pascal THIERRY
- 9 Aude CANALE

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal

Sont élus :

- 1 Valérie MARTINAUD
- 2 Milca HERMANCE
- 3 Sarah ESMIEU
- 4 Gaby SAVANNE
- 5 Matthieu BRUN
- 6 Brigitte DOZINEL
- 7 Coralie CHAMOIS
- 8 Pascal THIERRY
- 9 Aude CANALE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Melun.

**DÉCISION :**

**La délibération est approuvée à l'unanimité.**

**N° 2020-DEL-040 - DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION  
EDUCATION ET ENFANCE**

**EXPOSÉ :**

**Laurence PICARD**

La commission enfance éducation avec Claude Lorenter, nous vous proposons :

Alexis MONTOISY

Eric DAMET

Jean BARDET

Sonia ROMAIN

Valérie MARTINAUD

Bastien GIBAUT

Coralie CHAMOIS

Aude CANALE

Emilie THEBAULT

Pas de problèmes de votes ? Tout le monde est d'accord, cette commission se réunira le 16 juin à 19h salle Jean Canard.

Mme le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

VU la délibération n° 2020-DEL-030 du Conseil Municipal d'installation du 23 mai 2020 portant sur la détermination de la nature des commissions et du nombre de leurs membres

Propose de désigner les membres de la commission éducation et enfance

Sont candidats :

- 1 Alexis MONTOISY
- 2 Eric DAMET
- 3 Jean BARDET
- 4 Sonia ROMAIN
- 5 Valérie MARTINAUD
- 6 Bastien GIBAUT
- 7 Coralie CHAMOIS
- 8 Aude CANALE
- 9 Emilie THEBAULT

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal

Sont élus :

- 1 Alexis MONTOISY
- 2 Eric DAMET
- 3 Jean BARDET
- 4 Sonia ROMAIN
- 5 Valérie MARTINAUD
- 6 Bastien GIBAUT
- 7 Coralie CHAMOIS
- 8 Aude CANALE
- 9 Emilie THEBAULT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Melun.

**DÉCISION :**

**La délibération est approuvée à l'unanimité.**

**N° 2020-DEL-041 - DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION PREVENTION / SECURITE / MOBILITE**

**EXPOSÉ :**

**Laurence PICARD**

L'adjoint en charge de cette commission est Matthieu Brun et nous proposons :

1. Pascal FOURNIER
2. Kévin CHEVRIER
3. Alain LIVACHE
4. Noua DIAB
5. Mohamed MARWANE
6. Sonia ROMAIN
7. Emilie THEBAULT
8. Pascal THIERRY
9. Aude CANALE

Mêmes votes j'imagine, merci. Cette commission se réunira le 18 juin à 17 h salle de réunion des services techniques, boulevard de la Marne à côté de la Police Municipale.

Mme le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

VU la délibération n° 2020-DEL-030 du Conseil Municipal d'installation du 23 mai 2020 portant sur la détermination de la nature des commissions et du nombre de leurs membres

Propose de désigner les membres de la commission prévention / sécurité / mobilité

Sont candidats :

- 1 Pascal FOURNIER
- 2 Kévin CHEVRIER
- 3 Alain LIVACHE
- 4 Noua DIAB
- 5 Mohamed MARWANE
- 6 Sonia ROMAIN
- 7 Emilie THEBAULT
- 8 Pascal THIERRY
- 9 Aude CANALE

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal

Sont élus :

- 1 Pascal FOURNIER
- 2 Kévin CHEVRIER
- 3 Alain LIVACHE
- 4 Noua DIAB
- 5 Mohamed MARWANE
- 6 Sonia ROMAIN
- 7 Emilie THEBAULT
- 8 Pascal THIERRY
- 9 Aude CANALE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Melun.

**DÉCISION :**

**La délibération est approuvée à l'unanimité.**

**N° 2020-DEL-042 - DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION JEUNESSE ET SPORTS**

**EXPOSÉ :**

**Laurence PICARD**

La commission de M. Alexis Montois, nous avons :

1. Daniel BOULVRAIS
2. Kévin CHEVRIER
3. Alain LIVACHE
4. Sophie DELOISY
5. Patrick ASHORD
6. Mohamed MARWANE

7. Coralie CHAMOIS
8. Aude CANALE
9. M'Bama IBRAHIM
10. Pierre MAIREY

Cette commission qui est donc installée se réunira le 16 juin à 17h salle Jean Canard.

Mme le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

VU la délibération n° 2020-DEL-030 du Conseil Municipal d'installation du 23 mai 2020 portant sur la détermination de la nature des commissions et du nombre de leurs membres

Propose de désigner les membres de la commission jeunesse et sports

Sont candidats :

- 1 Daniel BOULVRAIS
- 2 Kévin CHEVRIER
- 3 Alain LIVACHE
- 4 Sophie DELOISY
- 5 Patrick ASHORD
- 6 Mohamed MARWANE
- 7 Coralie CHAMOIS
- 8 Aude CANALE
- 9 M'Bama IBRAHIM
- 10 Pierre MAIREY

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal

Sont élus :

- 1 Daniel BOULVRAIS
- 2 Kévin CHEVRIER
- 3 Alain LIVACHE
- 4 Sophie DELOISY
- 5 Patrick ASHORD
- 6 Mohamed MARWANE
- 7 Coralie CHAMOIS
- 8 Aude CANALE
- 9 M'Bama IBRAHIM
- 10 Pierre MAIREY

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Melun.

**DÉCISION :**

**La délibération est approuvée à l'unanimité.**

**N° 2020-DEL-043 - DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION TRAVAUX ET BATIMENTS**

**EXPOSÉ :**

**Laurence PICARD**

Pour la commission travaux et bâtiments, avec Eric Damet :

1. Alexis MONTOISY
2. Sophie DELOISY
3. Xavier PIERRETTE
4. Noua DIAB
5. Sylviane PERRIN
6. Pascal FOURNIER
7. Emilie THEBAULT
8. Pascal THIERRY
9. M'Bama IBRAHIM

Cette commission se réunira le 17 juin à 17h, salle Jean Canard.

Mme le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

VU la délibération n° 2020-DEL-030 du Conseil Municipal d'installation du 23 mai 2020 portant sur la détermination de la nature des commissions et du nombre de leurs membres

Propose de désigner les membres de la commission travaux et bâtiments

Sont candidats :

- 1 Alexis MONTOISY
- 2 Sophie DELOISY
- 3 Xavier PIERRETTE
- 4 Noua DIAB
- 5 Sylviane PERRIN
- 6 Pascal FOURNIER
- 7 Emilie THEBAULT
- 8 Pascal THIERRY
- 9 M'Bama IBRAHIM

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal

Sont élus :

- 1 Alexis MONTOISY
- 2 Sophie DELOISY
- 3 Xavier PIERRETTE
- 4 Noua DIAB
- 5 Sylviane PERRIN
- 6 Pascal FOURNIER
- 7 Emilie THEBAULT
- 8 Pascal THIERRY
- 9 M'Bama IBRAHIM

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Melun.

**DÉCISION :**

**La délibération est approuvée à l'unanimité.**

**N° 2020-DEL-044 - DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION HANDICAP**

**EXPOSÉ :**

**Laurence PICARD**

Maintenant la commission handicap qui est à part des commissions communales. La composition de cette commission est la suivante.

Donc vous avez pu lire dans le dossier de présentation, quelles étaient ses missions.

Il est proposé le Maire Président de Droit et :

- Sylviane PERRIN
- Eric DAMET
- Matthieu BRUN
- Noua DIAB

Nous avons eu la candidature de Pierre MAIREY et de Pascal THIERRY.

5 représentants des usagers et des associations,

1 personnalité qualifiée.

Nous proposons Pascal Petit, c'est une personne handicapée, Marie Claude Caqueriot qui était déjà dans cette commission, Frédéric Laborie qui était également dans cette commission, nous avons proposé à l'association de chiens guides d'aveugles un représentant, il s'agira soit de M. Leblanc, soit de Mme Lasserre et nous avons également proposé Jonathan Corcessin qui est une personne du handisport.

Et, nous avons une personnalité qualifiée qui est associée à cette mission, nous proposons Nicolas Ovigny.

Donc, nous avons deux listes à vous proposer puisque nous avons une liste, en représentants de la commune avec :

- Sylviane PERRIN
- Eric DAMET
- Matthieu BRUN
- Noua DIAB
- Pierre MAIREY

Et une liste :

- Sylviane PERRIN
- Eric DAMET
- Matthieu BRUN
- Noua DIAB
- Pascal THIERRY

Une liste A, une liste B, on va passer l'urne pour que vous puissiez vous exprimer. Alors ceux qui ont des pouvoirs, je pense à Patrick, vous votez pour deux.

Voilà les résultats, la liste B :

- Sylviane PERRIN
- Eric DAMET
- Matthieu BRUN

- Noua DIAB
- Pascal THIERRY

Obtient 5 voix.

La liste A :

- Sylviane PERRIN
- Eric DAMET
- Matthieu BRUN
- Noua DIAB
- Pierre MAIREY

Obtient 27 voix donc c'est cette composition qui est retenue pour la commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées.

Mme le Maire,

VU la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées

VU l'article L2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales arrêtant l'obligation de créer une commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées dans les communes de plus de 5000 habitants

CONSIDERANT qu'aucune disposition réglementaire ne fixe le nombre de membres de cette commission et que le Maire en arrête la liste néanmoins composée de représentants de la commune, d'associations d'usagers et d'associations représentant les personnes handicapées.

**PROPOSE**

D'arrêter la composition de la commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées comme suit :

Il est proposé la commission suivante :

Le maire, Président de Droit

5 représentants de la commune dont 4 de la liste majoritaire et 1 membre de l'opposition,

5 représentants des usagers et des associations,

1 personnalité qualifiée.

Sont candidats en tant que représentants de la commune :

**LISTE A**

- Sylviane PERRIN
- Eric DAMET
- Matthieu BRUN
- Noua DIAB
- Pierre MAIREY

**LISTE B**

- Sylviane PERRIN
- Eric DAMET
- Matthieu BRUN

- Noua DIAB
- Pascal THIERRY

Chaque conseiller municipal a lui-même déposé dans l'urne, son bulletin de vote.  
Après le vote du dernier conseiller, il a immédiatement été procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Les résultats sont les suivants :

Votants : 32

Blancs/nuls : 0

Suffrages exprimés : 32

Liste A : 27 voix

Liste B : 5 voix

Sont proposés pour **représenter les usagers et les associations**

Pascal PETIT

Marie Claude CAQUEROT –

Frédéric LABORIE

M Leblanc ou Mme LASSERE (Association de guide Chien d'aveugle)

Jonathan CORCESSIN

**Personnalité**

Nicolas OVIGNY

Le Conseil Municipal a ainsi proclamé membre de la commission Handicap :

- Sylviane PERRIN
- Eric DAMET
- Matthieu BRUN
- Noua DIAB
- Pierre MAIREY
- Pascal PETIT
- Marie Claude CAQUEROT
- Frédéric LABORIE
- M Leblanc ou Mme LASSERE (Association de guide Chien d'aveugle)
- Jonathan CORCESSIN
- Nicolas OVIGNY

**N° 2020-DEL-045 - DESIGNATION D'UN DELEGUE AU SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET DE PREFIGURATION DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA BRIE ET DES DEUX MORIN**

**EXPOSÉ :**

**Laurence PICARD**

Suite au renouvellement du conseil municipal, il s'agit de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la ville de Coulommiers au sein du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'études et de préfiguration du Parc Naturel Régional de la Brie et des Deux Morin.

Je vous propose M. Franck Riester en délégué titulaire et M. Pascal Fournier en délégué suppléant pour nous représenter au sein de ce comité syndical.

Y a-t-il des questions ?

Aude CANALE

Non je voulais proposer ma candidature.

Laurence PICARD

Pardon oui allez-y. Il y a un suppléant ?

Aude CANALE

Oui Mme Chamois

Laurence PICARD

Donc, nous avons 2 listes. On peut le voter à main levée ? ça vous dérange ?

Aude CANALE

Non pas du tout.

Laurence PICARD

Donc pour la candidature de M. Franck Riester et M. Pascal Fournier qui vote pour ?

Qui s'abstient ? qui vote contre ?

Et pour Mme Aude Canale et Coralie Chamois, qui vote pour ? 5 voix

Donc je propose de désigner Franck Riester en délégué titulaire et M. Pascal Fournier en suppléant du comité syndical du PNR.

Pascal THIERRY

Lors de cette commission, est-ce que chaque année nous pourrions avoir une présentation de ce qui aura été fait dans cette commission. Comme pour toutes les autres commissions où nous ne serons pas présents, est-ce que nous pourrions avoir une présentation de ce qui est fait dans ces commissions.

Laurence PICARD

Bien sûr. Vous savez au PNR, il y a un CLD dont les réunions ne sont pas fermées donc vous pouvez venir. On a l'occasion de délibérer sur le sujet du PNR assez régulièrement donc on fait un point sur le sujet sans problème. Et, pour les autres commissions, vous avez des représentants, même si vous n'êtes pas dans toutes les commissions, vous avez des représentants de l'opposition dans toutes les commissions.

Pascal THIERRY

Bien sûr dans les commissions où on est présent ça ne pose pas de problème. Mais, dans les commissions où nous ne serons pas présents, nous souhaitons avoir chaque année, une présentation faite par les délégués présents.

Laurence PICARD

Oui, il y a des points d'étapes, des rapports d'activités, enfin il y a souvent l'occasion dans les débats municipaux de parler de ces sujets là. Ce n'est pas confidentiel.

Mme le Maire,

VU le code de l'environnement, et notamment l'article L333-1 et suivants,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L5721-1 et suivants,

VU la délibération n°11/262 du 28 novembre 2011 portant adhésion au Syndicat Mixte d'études et de préfiguration du Parc Naturel Régional de la Brie et des Deux Morin,

CONSIDERANT qu'il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant suite au renouvellement du conseil municipal

PROPOSE

- De désigner les candidats,

Sont candidats en tant que représentants de la commune :

LISTE A

- Franck RIESTER, délégué titulaire
- Pascal FOURNIER, délégué suppléant.

LISTE B

- Aude CANALE, déléguée titulaire,
- Coralie CHAMOIS, déléguée suppléante.

Le Conseil Municipal procède au vote à main levée.

LISTE A : 27 voix

LISTE B : 5 voix

Le Conseil Municipal a ainsi proclamé les délégués au Syndicat Mixte d'études et de préfiguration du Parc Naturel Régional de la Brie et des Deux Morin, comme suit :

- Franck RIESTER, délégué titulaire
- Pascal FOURNIER, délégué suppléant.

#### N° 2020-DEL-046 - **DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DÉFENSE**

##### **EXPOSÉ :**

##### **Laurence PICARD**

Nous avons à désigner un correspondant défense parmi les membres du Conseil Municipal.

Il vous est proposé de désigner M. Daniel BOULVRAIS. Y a-t-il un autre candidat ?

Non ? ça ne vous dit rien ?

Passons au vote.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU la circulaire du Ministère de la Défense en date du 26 octobre 2001 portant création des correspondants défense ;

CONSIDERANT qu'à l'issue des élections municipales du 15 mars 2020, il convient de désigner un nouveau correspondant défense ;

Le Conseil Municipal,

Désigne M. Daniel BOULVRAIS, en qualité de correspondant défense de la Ville de Coulommiers.

**DÉCISION :**

**La délibération est approuvée à l'unanimité.**

**N° 2020-DEL-047 - ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (C.A.O.)**

**EXPOSÉ :**

**Laurence PICARD**

Vous vous souvenez que lors du précédent Conseil Municipal, le 23 mai 2020 nous avons fixé les modalités de dépôt des listes pour constituer la Commission d'Appel d'Offres, je vous propose que nous procédions à l'élection des membres de cette C.A.O., pour laquelle 5 sièges sont à pourvoir. Les listes doivent comporter autant de titulaires que de suppléants (soit cinq au maximum). Elles ont été déposées auprès du maire de Coulommiers par tout moyen formel (courrier, courriel) au plus tard le 2 juin 2020 à 17 heures.

Il ressort de ça, que nous avons reçu deux listes dans les délais, vous les avez sur vos tables :

Liste A

<b>TITULAIRES</b>
<b>Eric DAMET</b>
<b>Michèle KIT</b>
<b>Pascal FOURNIER</b>
<b>Sylviane PERRIN</b>
<b>Bertrand POULMAIRE</b>
<b>SUPPLEANTS</b>
<b>Brigitte DOZINEL</b>
<b>Xavier PIERRETTE</b>
<b>Daniel BOULVRAIS</b>
<b>Patrick ASHFORD</b>
<b>Gaby SAVANNE</b>

Liste B

<b>TITULAIRES</b>
<b>Emilie THEBAULT</b>
<b>M'Bama IBRAHIM</b>
<b>SUPPLEANTS</b>
<b>Pascal THIERRY</b>
<b>Aude CANALE</b>

Je vous propose de procéder aux opérations électorales et nous allons désigner deux assesseurs. Y a-t-il des candidats ?

Matthieu Brun et Coralie Chamois, moi je vous vois bien faire les assesseurs, vous avez l'air de savoir le faire. Donc, vous êtes désignés assesseurs et nous allons procéder au vote avec le passage de l'urne. Liste A ou liste B. N'oubliez pas non plus vos pouvoirs.

Alors le résultat de ce vote :

27 voix pour la liste A

5 voix pour la liste B

Donc après un savant calcul de répartition des sièges, la commission sera composée comme suit :

Titulaires :

Eric Damet, Michèle Kit, Pascal Fournier, Sylviane Perrin, Emilie Thebault.

Et suppléants :

Brigitte Dozinel, Xavier Pierrette, Daniel Boulvrais, Patrick Ashford, Pascal Thierry.

Mme le Maire,

VU les articles L.1414-2, L.1411-5, D1411-3 à D1411-5, L.2121-21 et L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération N° 2020-DEL-031 du 23 mai 2020 fixant les modalités de dépôt des listes pour constituer la Commission d'Appel d'Offres (C.A.O.)

CONSIDERANT que la C.A.O. est composée, outre le Maire ou son représentant, Président, de 5 membres titulaires à voix délibérative et de 5 membres suppléants, élus par le Conseil

Municipal en son sein, à bulletin secret et au scrutin de listes à la représentation proportionnelle, au plus fort reste et que l'élection se fait sans panachage ni vote préférentiel,

INVITE le Conseil à procéder à l'élection des membres de la C.A.O. pour laquelle 5 sièges sont à pourvoir,

RAPPELLE qu'au cours de la séance précédente le Conseil Municipal a fixé les modalités de dépôt de liste pour former la C.A.O., à savoir :

- les listes peut comporter moins de noms que de sièges à pourvoir mais doit comporter autant de titulaires que de suppléants (soit cinq au maximum)
- les listes doivent être déposées auprès du maire de Coulommiers par tout moyen formel (courrier, courriel) au plus tard le 2 juin 2020 à 17 heures.

INFORME le Conseil Municipal que 2 listes ont été déposées dans le délai.  
Elle propose de les nommer dans l'ordre d'arrivée liste A et liste B et en donne lecture :

Liste A

<b>TITULAIRES</b>
<b>Eric DAMET</b>
<b>Michèle KIT</b>
<b>Pascal FOURNIER</b>
<b>Sylviane PERRIN</b>
<b>Bertrand POULMAIRE</b>
<b>SUPPLEANTS</b>
<b>Brigitte DOZINEL</b>
<b>Xavier PIERRETTE</b>
<b>Daniel BOULVRAIS</b>
<b>Patrick ASHFORD</b>
<b>Gaby SAVANNE</b>

Liste B

<b>TITULAIRES</b>
<b>Emilie THEBAULT</b>
<b>M'Bama IBRAHIM</b>
<b>SUPPLEANTS</b>
<b>Pascal THIERRY</b>
<b>Aude CANALE</b>

PROPOSE au Conseil Municipal de procéder aux opérations électorales, en vue de l'élection des membres à voix délibérative de la CAO, autres que le Président,

DESIGNE alors deux assesseurs : Mme Coralie CHAMOIS et M. Matthieu BRUN

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote et a déposé lui-même dans l'urne son bulletin de vote.

Après le vote du dernier conseiller il a immédiatement été procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les résultats sont les suivants :

Votants : 32

Blancs/nuls : 0

Suffrages exprimés : 32

Quotient : suffrages exprimés / nombre de sièges à pourvoir (5) :

La répartition des sièges au quotient est la suivante :

	Liste A	Liste B
Suffrages obtenus	27	5

"Répartition au quotient :		
Suffrages obtenus / quotient"	4,21875	0,78125

Soit 5 sièges répartis au quotient dont : ...4 sièges pour la liste A  
et 0 siège pour la liste B

Reste .....1....siège à répartir au plus fort reste :  
1<sup>ère</sup> répartition au plus fort reste :

	Liste A	Liste B
Restes	0,21875	0,78125
Nombre de sièges obtenus au plus fort reste	1	0
Restes	-1	0,7813

Le 5<sup>ème</sup> siège est attribué à la liste B

2<sup>ème</sup> répartition au plus fort reste :

	Liste A	Liste B
Restes en suffrages		
Nombre de sièges obtenus au plus fort reste		

Le 6<sup>ème</sup> siège est attribué à la liste .....

#### RESULTATS DU SCRUTIN

Liste A : 4.membres titulaires et 4. membres suppléants,

Liste B : 1.membre titulaire et 1. membre suppléant,

Procès-verbal de ces opérations électorales est alors dressé.  
Le Conseil Municipal a ainsi proclamé membres de la CAO :

<b>LISTE A</b>	<b>LISTE B</b>
<b>TITULAIRES</b>	<b>TITULAIRES</b>
Eric DAMET	Emilie THEBAULT
Michèle KIT	
Pascal FOURNIER	

Sylviane PERRIN	
<b>SUPPLEANTS</b>	<b>SUPPLEANTS</b>
Brigitte DOZINEL	Pascal THIERRY
Xavier PIERRETTE	
Daniel BOULVRAIS	
Patrick ASHFORD	

**N° 2020-DEL-048 - DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE POUR LA GEOTHERMIE**

**EXPOSÉ :**

**Laurence PICARD**

Arrivée de M. Marwane à 19h30, prend part aux votes à partir de cette question.

Vous le savez sans doute le Syndicat Mixte pour la Géothermie à Coulommiers est composé de trois membres : la ville, le centre hospitalier et l'office public de l'habitat. Il est administré par un comité syndical dont les membres sont des délégués titulaires et suppléants, désignés ou élus par chaque membre.

Ce syndicat a pour objet la réalisation et l'exploitation, la maintenance et l'entretien de l'ensemble des installations de chauffage géothermique sur le territoire de la commune de Coulommiers, afin d'assurer le service public de distribution de chauffage et d'eau chaude sanitaire aux usagers du service. Il est également compétent pour effectuer toute étude en lien avec la géothermie.

Les installations de chauffage géothermique dont le syndicat a la charge comprennent les installations de production d'énergie géothermique, le doublet et ses équipements de surface, l'ensemble des installations nécessaires au fonctionnement du réseau primaire géothermique et de production d'eau chaude sanitaire : le réseau qui traverse la ville afin d'alimenter les abonnés, y compris les chaudières d'appoint et de secours, jusqu'aux échangeurs situés dans les bâtiments raccordés.

Par contrat de délégation de service public, un délégataire a la charge de la production, du transport et de la distribution de la chaleur géothermique.

Conformément aux statuts de ce syndicat, il est demandé au conseil municipal de bien vouloir procéder à la désignation de 2 délégués titulaires, ainsi que de leurs suppléants, le maire de Coulommiers étant membre de droit au même titre que le directeur du centre hospitalier et que la directrice de l'OPH, il convient aussi de désigner son représentant.

Donc je vous propose en qualité de délégués titulaires :

Patrick Ashford, Eric Damet.

Et en qualité de suppléants :

Xavier Pierrette, Bastien Gibaut.

Y a-t-il d'autres candidats ?

M'Bama IBRAHIM

Est-ce que vous m'entendez bien ? (installation du micro).

Très bien, c'est la première fois, donc excusez-moi un petit peu pour la mise en place.

Du coup, je voudrais revenir sur le point que vous avez abordé tout à l'heure. Effectivement, on vous a fait une proposition. En fait, cette proposition ne vient pas de nulle part, lors du premier conseil vous aviez montré une main tendue vers l'opposition et vous vous montriez disposée à travailler avec nous sur certains sujets. Du coup, on voulait vous prendre au mot et proposer des noms sur une liste commune pour ces différentes instances, parce qu'on avait pas parlé de commissions mais bien d'instances parce qu'on savait très bien que les commissions c'est bon c'est déjà réglé. En fait, il est clair que si on laisse ça au vote ce soir, on n'aura aucun représentant. Or, le truc c'est que je pense qu'il est assez clair que si on parle d'une représentation du conseil municipal, on parle de tout le conseil municipal et nous en faisons partie. Alors, là je parle pour mon groupe mais je peux aussi parler pour M. Mairey si ça l'avait intéressé de siéger, il me semble que nous représentons quand même quelque chose ici à Coulommiers, au sein de ce conseil nous représentons environ 18 % donc la proposition qui avait été faite c'est que s'il y avait une instance où il y avait 5 représentants du conseil municipal, qu'il y en est au moins un issu de l'opposition. Voilà, ça ferait une représentation de 20 %, c'est à peine au-dessus de ce qu'on est au conseil municipal et ça aurait été juste. Cela aurait respecté la parole, alors on a peut-être été naïf mais du coup on a entendu cette main tendue et effectivement on a pensé qu'il était pertinent de proposer quelqu'un pour que justement nous soyons dûment représentés. Voilà, je regrette que cette main tendue présentée lors du dernier conseil, et bien moi, je constate ce soir, en fait que ça n'était qu'une façade. J'ose espérer qu'il y aura d'autres occasions pour pouvoir beaucoup mieux travailler ensemble et que du coup tout le monde sera représenté autour de cette table.

Laurence PICARD

J'ai bien compris, M. Ibrahim.

Bon, là il y a deux représentants.

Mais, je vais vous répondre parce que j'ai bien lu votre mail. Quand vous dites que Franck Riester et moi-même avons fait des propositions de main tendue à l'opposition, je ne suis pas sûr que ça soit exactement la teneur des propos de M. Riester mais bon, je ne vais pas parler pour lui mais je me souviens du conseil d'installation, ce n'était pas vraiment une main tendue à l'opposition. Quant à moi, même si on n'a pas le PV du précédent conseil, du coup, j'ai relu mes notes, j'ai bien dit que la majorité entendait travailler pour tous les Columériens qu'ils aient voté pour nous ou pas. Je n'ai pas fait de propositions particulières à l'opposition. Moi, je suis tout à fait d'accord pour qu'on mette au fronton de notre Mairie le respect, la bienveillance et tout ce qu'on veut, mais je ne suis pas naïve non plus.

Alors je vais vous dire, je suis d'autant moins naïve que j'ai passé 10 ans dans l'opposition au Conseil Départemental, ex Conseil Général et alors là, mon maître en la matière, en ce qui concerne le fait majoritaire, que je vais devoir vous rappeler, c'est Vincent Eblé.

Alors je vous invite à prendre contact avec lui parce qu'il a passé 10 ans à m'expliquer que oui bien sûr il y avait 22 conseillers départementaux de gauche et 21 de droite mais que

oui, le fait majoritaire faisait que l'on avait droit à rien, on avait même pas le droit de parler aux services sans son autorisation. Donc, je vous assure que là, en termes de positionnement de l'opposition je suis incollable. Donc, voilà c'est ce que je vous ai dit au début on s'en tient strictement aux textes, les Columériens ont choisi de nous donner une majorité, ils savaient très bien qu'en votant pour cette majorité, elle avait comme corollaire le fait majoritaire et que ça se traduit effectivement malheureusement pour l'opposition mais c'est comme ça. Ça se traduit dans les instances, dans les représentations des conseillers dans les instances.

M'Bama IBRAHIM

J'entends parfaitement, après aucun d'entre nous n'est Vincent Eblé. Je ne vais pas forcément dire que je suis d'accord avec ses pratiques.

Laurence PICARD

Plaiguez-vous auprès de vos collègues, il y en a qui le connaissent très très bien.

M'Bama IBRAHIM

Je le connais aussi. J'en ai entendu parler aussi, mais simplement vous avez aussi le droit de changer les pratiques.

Laurence PICARD

Je n'ai pas fait cette proposition.

M'Bama IBRAHIM

Vous n'avez pas fait de proposition mais nous, on vous l'a fait.

Laurence PICARD

Non, mais quand vous me dites que je ne tiens pas ma parole et que dans mes propos d'élue je n'ai pas tenu ma parole.

M'Bama IBRAHIM

Quand vous parlez de travailler avec l'opposition, c'était un cas concret.

Laurence PICARD

Non, je n'ai pas dit travailler avec l'opposition, vous voulez que je vous relise mes discours, je les ai là. J'ai dit que je travaillerai et que nous travaillerions pour tous les Columériens. Je ne vais pas vous proposer de passer dans la majorité. Vous êtes dans l'opposition. L'opposition a vocation à s'opposer, donc je n'ai aucune illusion sur le fait que vous vous opposerez systématiquement.

M'Bama IBRAHIM

Mais non justement, ça aurait été une occasion de pouvoir travailler ensemble.

Laurence PICARD

Nous allons voter pour les projets que nous croyons bons pour les Columériens et nous avons une majorité assez large pour le faire et nous n'allons pas nous en priver.

M'Bama IBRAHIM

On aurait pu travailler ensemble et faire des compromis mais écoutez, chacun sa vision de la démocratie et de la représentation des Columériens.

Laurence PICARD

Mais le fait majoritaire ça fait partie de la démocratie. Malheureusement, c'est comme ça que ça fonctionne. Je ne suis pas naïve, vous, vous êtes peut-être naïf.

M'Bama IBRAHIM

Non, mais vous pouviez changer les pratiques, je constate que ce n'est pas le cas. C'est pas grave, on restera comme ça, il n'y a pas de soucis.

Pascal THIERRY

Moi, je voulais simplement dire que pour moi, ce n'est pas la première fois que je suis dans le groupe d'opposition. Malgré tout, je ne peux pas laisser dire Mme Picard qu'on fait systématiquement de l'opposition.

Laurence PICARD

On verra.

Pascal THIERRY

Quand les sujets qui nous sont présentés nous paraissent acceptables, nous votons pour.

Laurence PICARD

Non, mais j'ai quand même un petit passé d'élue et je sais très bien que parfois on s'est dit « même pour une demande subvention, ils sont pas d'accord ! ».

Aude CANALE

Non, pas pour une demande de subvention.

Laurence PICARD

Ah vous ne l'avez jamais fait ? excusez-moi, je me trompe peut-être.  
Mais on verra, je vous le rappellerai.

Pascal THIERRY

Simplement, quand on vote contre, en général on donne une explication.

Laurence PICARD

Oui c'est normal.

Pascal THIERRY

Et d'autre part, je trouve que c'est pas très chrétien (interrompu) (rires).

Laurence PICARD

Non mais ça, ça vous regarde, là ici c'est une instance laïque. Chrétien, pas chrétien c'est pas mon problème.

Pascal THIERRY

Mais, contrairement à mon camarade, moi, je croyais absolument pas que vous alliez ouvrir les instances.

Laurence PICARD

Vous n'êtes pas déçu au moins !

Aude CANALE

Je pense, lors de ces élections nous avons fait un bilan de nos votes lors des conseils municipaux, et sur les subventions, je peux vous dire et vous assurez Mme Picard qu'on n'a jamais été contre.

Laurence PICARD

Très bien je me trompe peut-être.

Aude CANALE

La deuxième chose, c'est que vous dites que vous représentez les Columériens qui vous ont élus. je vous rappelle quand même que vous êtes élue avec 17 % des inscrits, ce qui est loin d'être la majorité des Columériens.

Laurence PICARD

Et vous donc ! Encore moins vraisemblablement puisque nous sommes majoritaires.

Aude CANALE

Nous n'avons certainement pas les mêmes raisons.

Laurence PICARD

Merci, je vous propose de passer au vote. Donc pour les désignations des représentants, en délégués titulaires Patrick Ashford, Eric Damet et en suppléants Xavier Pierrette et Bastien Gibaut.

Mme le Maire,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les statuts du Syndicat Mixte pour la Géothermie

PROPOSE

- De désigner 2 délégués titulaires auprès du Syndicat Mixte pour la Géothermie. Le Maire de Coulommiers ou son représentant étant membre de droit.

Sont candidats :

<b>2 TITULAIRES</b>
Patrick ASHFORD
Eric DAMET
<b>2 SUPPLEANTS</b>
Xavier PIERRETTE
Bastien GIBAUT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DESIGNE

<b>2 TITULAIRES</b>
Patrick ASHFORD
Eric DAMET

<b>2 SUPPLEANTS</b>
---------------------

Xavier PIERRETTE
------------------

Bastien GIBAUT
----------------

**DÉCISION :**

**La délibération est approuvée à la majorité par 28 voix pour , 5 abstentions (Pascal THIERRY, Aude CANALE, Emilie THEBAULT, Coralie CHAMOIS, M'Bama IBRAHIM)**

**N° 2020-DEL-049 - DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE COULOMMIERS (OPH)**

**EXPOSÉ :**

**Laurence PICARD**

Nous vous proposons de fixer à 17 le nombre de membres du conseil d'administration de l'OPH de COULOMMIERS et de désigner 9 représentants de la commune dont 6 issus du Conseil Municipal dont le Maire et 3 non élus de la collectivité en qualité de personnes qualifiées.

Les 6 représentants du conseil sont :

LISTE A

- Matthieu BRUN
- Noua DIAB
- Eric DAMET
- Pascal FOURNIER
- Sylviane PERRIN

Sachant que le Maire est représentant de droit.

Et les personnalités qualifiées :

- Christine DARRAS, pour la Croix Rouge,
- Guy DHORBAIT, pour la communauté d'agglomération,
- Un membre du CAUE à qui nous avons proposé de rejoindre cette instance.

Y a-t-il d'autres propositions ?

Pascal THIERRY

Je voulais proposer ma candidature

Laurence PICARD

Donc, on vous propose de voter soit pour les membres que je viens d'énoncer, liste A, soit pour M. Thierry, liste B.

Passons au vote.

Vous ne votez pas pour vous M. Thierry ?

Pascal THIERRY

Non, je n'y crois pas (rires)

Laurence PICARD

Allez-y, vous voulez ou vous ne voulez pas ?

Bon et qui souhaite voter pour la liste que je viens de proposer précédemment.

Pierre MAIREY

Excusez-moi, vous savez que les Restos du Cœur, Les Toits du Cœur précisément, ont deux appartements OPHLM. Ils ont une activité sur les logements notamment à Coulommiers où il y a deux logements attribués aux Toits du Cœur. Est-ce que je peux éventuellement, pas forcément participer mais éventuellement être au courant de cette commission et comment ça peut avancer.

Laurence PICARD

Les conseils d'administrations ne sont pas publics, ils sont cadrés en termes de participation. Alors que les instances, je pense que les comptes rendus sont publiés sur le site de l'Office, j'en suis même sûre. Donc, vous pourrez être informé en vous rendant sur le site de l'O.P.H., les délibérations y apparaissent.

Pierre MAIREY

Très bien, merci.

VU le Code Général des Collectivités Territoriale ;

VU les articles R\*421-5 et R\*421-5 du Code de la Construction et de l'habitation

CONSIDERANT que l'OPH de Coulommiers est propriétaire de moins de 2000 logements ;

CONSIDERANT qu'à l'occasion de chaque renouvellement du Conseil Municipal, l'organe délibérant de la collectivité territoriale est tenu de fixer le nombre de membres du conseil d'administration de l'OPH qui s'y rattache ;

PROPOSE

- De fixer à 17, le nombre de membres du Conseil d'administration de l'OPH DE COULOMMIERS
- De désigner 6 représentants du conseil municipal dont le Maire et 3 représentants en qualité de personnes qualifiées.

Sont candidats pour représenter la commune :

LISTE A

- Laurence PICARD
- Matthieu BRUN
- Noua DIAB
- Eric DAMET
- Pascal FOURNIER
- Sylviane PERRIN

LISTE B

- Pascal THIERRY

Le Conseil Municipal procède au vote à main levée.

LISTE A : 28 voix  
LISTE B : 4 voix

Le Conseil Municipal a ainsi proclamé les membres représentant la commune au Conseil d'Administration de l'OPH DE COULOMMIERS :

- Laurence PICARD
- Matthieu BRUN
- Noua DIAB
- Eric DAMET
- Pascal FOURNIER
- Sylviane PERRIN

Désigne en tant que personnalités qualifiées au Conseil d'administration de l'OPH :

- Christine DARRAS
- Guy DHORBAIT
- Un membre du CAUE

**N° 2020-DEL-050 - DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN CONSEIL DE SURVEILLANCE DU GRAND HOPITAL DE L'EST FRANCILIEN (GHEF)**

**EXPOSÉ :**

**Laurence PICARD**

Suite au renouvellement de l'organe délibérant, il faut élire un représentant de la commune au sein du Conseil de surveillance du Centre Hospitalier, je propose ma candidature, à noter qu'un représentant sera désigné également par la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie. Y a-t-il d'autres candidats ? non, passons au vote.

A noter qu'un représentant sera désigné par la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie.

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'article R6143-3 du Code de la Santé Publique

**PROPOSE**

De désigner :

- Laurence PICARD représentant du conseil municipal pour siéger au Conseil de surveillance du Grand Hôpital de l'Est Francilien.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

**DECIDE**

De désigner :

- Laurence PICARD représentant du conseil municipal pour siéger au Conseil de surveillance du Grand Hôpital de l'Est Francilien.

## **DÉCISION :**

**La délibération est approuvée à la majorité par 28 voix pour , 5 abstentions (Pascal THIERRY, Aude CANALE, Emilie THEBAULT, Coralie CHAMOIS, M'Bama IBRAHIM)**

## **N° 2020-DEL-051 - DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

### **EXPOSÉ :**

#### **Laurence PICARD**

Le CCAS, établissement public communal que vous connaissez bien, qui est composé d'un Président de droit qui est le Maire, de cinq membres élus du conseil municipal et de cinq membres nommés par le maire par arrêté, représentant les différentes associations partenaires du CCAS :

- un représentant de l'union Départementale des Associations Familiales
- un représentant des associations de retraités et personnes âgées
- un représentant des associations de personnes handicapées
- deux représentants des associations qui oeuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions.

Je vous propose de désigner pour représenter le Conseil Municipal au Conseil d'administration du CCAS :

- Sophie DELOISY
- Noua DIAB
- Sonia ROMAIN
- Gaby SAVANNE
- Et Claude LORENTER

Y a-t-il d'autres candidats ? Mme Canale.

Donc, nous passons au vote :

#### **LISTE A**

- Sophie DELOISY
- Noua DIAB
- Sonia ROMAIN
- Gaby SAVANNE
- Claude LORENTER

#### **LISTE B**

- Aude CANALE

Mme le Maire,

VU les articles L123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles, R123-7 à15 du Code de l'Action Sociale et des Familles

### **PROPOSE**

- de désigner 5 délégués du conseil municipal en son sein pour siéger au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale. A noter que le Maire est Président de droit.

Sont candidats :

LISTE A

- Sophie DELOISY
- Noua DIAB
- Sonia ROMAIN
- Gaby SAVANNE
- Claude LORENTER

LISTE B

- Aude CANALE

Le Conseil Municipal procède au vote à main levée.

LISTE A : 28 voix

LISTE B : 5 voix

Le Conseil Municipal a ainsi proclamé les délégués au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale

- Sophie DELOISY
- Noua DIAB
- Sonia ROMAIN
- Gaby SAVANNE
- Claude LORENTER

Aude CANALE

Excusez-moi, par rapport au CCAS, moi j'aurais quand même une petite remarque à faire, lors de la dernière mandature, j'ai eu plusieurs entretiens avec Mme Deloisy, notamment sur les personnes fragiles. Moi, je trouve dommage que vous ne permettiez pas à un membre de l'opposition de pouvoir être dans le Conseil d'Administration du CCAS. Parce que je ne pense pas que ce soit un problème politique là, c'est plus un problème social et voilà, je pense que j'ai toujours eu de bons rapports avec Mme Deloisy sur ce sujet là, c'est des questions qui devraient dépasser nos clivages politiques. Voilà, encore une fois vous ne faites pas preuve d'ouverture alors que, et ce serait intéressant de relire le P.V., je confirme que M. Riester a tendu son bras vers l'opposition. C'est quand même dommage. En tout cas, sur le CCAS ça aurait été souhaitable de pouvoir y figurer.

Laurence PICARD

Je ne parle pas pour lui mais je n'ai pas eu cette impression, vous concernant en tout cas. Vous savez que nous avons une commission que préside Mme Deloisy, qui est la commission finances, commande publique, solidarités, insertion, vous en faites partie et donc c'est dans ce cadre là, sur le sujet des solidarités que Mme Deloisy fera un point régulier sur les activités, les problèmes ou pas du CCAS. Donc, il n'y a aucun souci, vous êtes représenté sur le sujet des solidarités en siégeant à la commission. Je vous remercie.

**N° 2020-DEL-052 - DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE L'ASSOCIATION ANIMATION COULOMMIERS VACANCES LOISIRS (ACVL)**

**EXPOSÉ :**

**Laurence PICARD**

L'association ACVL dénommée Animation Coulommiers Vacances Loisirs je vous propose de désigner un Président et deux délégués au sein du Conseil auprès de l'association Animation Coulommiers Vacances Loisirs;

Sont également membres de droit :

- un chef d'établissement scolaire ou un directeur d'école, désigné annuellement par le Conseil d'administration
- un représentant des familles désigné annuellement par l'association Familiale de Coulommiers.

Je vous propose, en qualité de :

Président :

- Daniel BOULVRAIS

Et en qualité de Délégués :

- Alexis MONTOSY
- Claude LORENTER

Y a-t-il d'autres candidats ? non, je vous propose de passer au vote.

Mme le Maire,

VU les statuts de l'association Animation Coulommiers Vacances Loisirs (ACVL),

**PROPOSE**

- de désigner le Président et deux délégués du Conseil Municipal auprès de l'association Animation Coulommiers Vacances Loisirs

Sont candidats :

**Président :**

- Daniel BOULVRAIS

**Délégués :**

- Alexis MONTOSY
- Claude LORENTER

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

**DECIDE**

Sont désignés :

**Président :**

- Daniel BOULVRAIS

**Délégués :**

- Alexis MONTOSY
- Claude LORENTER

**DÉCISION :**

**La délibération est approuvée à la majorité par 28 voix pour , 5 abstentions (Pascal THIERRY, Aude CANALE, Emilie THEBAULT, Coralie CHAMOIS, M'Bama IBRAHIM)**

**N° 2020-DEL-053 - DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE LA MISSION LOCALE**

**EXPOSÉ :**

**Laurence PICARD**

Nous devons désigner 2 délégués du Conseil Municipal.

Ces deux membres ainsi que le Maire ou son représentant seront membres de droit de la Mission Locale.

Sont candidats :

- Laurence PICARD, Maire Président de droit
- Sophie DELOISY, mon représentant

Je vous propose de désigner en tant que délégués à la Mission Locale :

- Eric DAMET
- Bertrand POULMAIRE

Y a-t-il d'autres candidats ? non, passons au vote.

Mme le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts de la Mission Locale

**PROPOSE**

- de désigner 2 délégués du conseil municipal en son sein pour siéger au conseil d'administration de la Mission Locale. A noter que ces deux délégués ainsi que le Maire ou son représentant sont membres de droit.

Sont candidats :

- Laurence PICARD

Maire Président de droit

- Sophie DELOISY

Son représentant

Délégués :

- Eric DAMET
- Bertrand POULMAIRE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

**DECIDE**

**Sont désignés :**

- Laurence PICARD

Maire Président de droit

- Sophie DELOISY

Son représentant

Délégués :

- Eric DAMET
- Bertrand POULMAIRE

**DÉCISION :**

**La délibération est approuvée à la majorité par 28 voix pour , 5 abstentions (Pascal THIERRY, Aude CANALE, Emilie THEBAULT, Coralie CHAMOIS, M'Bama IBRAHIM)**

**N° 2020-DEL-054 - DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU COMITE DE JUMELAGE ET DES FETES**

**EXPOSÉ :**

**Laurence PICARD**

Le Maire est Président de droit et le conseiller délégué chargé des affaires du Jumelage est Vice-Président de droit, donc Mme Michèle Kit dont c'est la délégation.

Il convient de désigner 7 délégués, je vous propose :

- Sarah ESMIEU
- Noua DIAB
- Daniel BOULVRAIS
- Jean BARDET
- Sonia ROMAIN
- Valérie MARTINAUD
- Alexis MONTOISY

Y a-t-il d'autres candidatures ? Mme Emilie THEBAULT

Donc, passons au vote à main levée :

LISTE A :

- Sarah ESMIEU
- Noua DIAB
- Daniel BOULVRAIS
- Jean BARDET
- Sonia ROMAIN
- Valérie MARTINAUD
- Alexis MONTOISY

LISTE A : 28 voix

LISTE B

- Emilie THEBAULT

LISTE B : 5 voix

Donc je confirme que sont désignés délégués :

- Sarah ESMIEU
- Noua DIAB
- Daniel BOULVRAIS
- Jean BARDET
- Sonia ROMAIN
- Valérie MARTINAUD
- Alexis MONTOISY

Mme le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les statuts de l'association Comité de Jumelage et des fêtes ;

PROPOSE

- la désignation de sept délégués au sein du Conseil auprès de l'association Comité de Jumelage et des Fêtes, sachant que le Maire est Président de droit et le conseiller délégué chargé des affaires du jumelage est Vice-Président de droit ;

Sont candidats :

LISTE A :

- Sarah ESMIEU
- Noua DIAB
- Daniel BOULVRAIS
- Jean BARDET
- Sonia ROMAIN
- Valérie MARTINAUD
- Alexis MONTOISY

LISTE B

- Emilie THEBAULT

Le Conseil Municipal procède au vote à main levée.

LISTE A : 28 voix

LISTE B : 5 voix

Le Conseil Municipal a ainsi proclamé les représentants au sein du Conseil auprès de l'association Comité de Jumelage et des Fêtes :

- Laurence PICARD, Maire - Présidente de droit,
- Michèle KIT - Vice-Présidente de droit.
  
- Sarah ESMIEU
- Noua DIAB
- Daniel BOULVRAIS
- Jean BARDET
- Sonia ROMAIN

- Valérie MARTINAUD
- Alexis MONTOISY

**N° 2020-DEL-055 - DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE DOTE DE LA SEULE AUTONOMIE FINANCIERE DU SERVICE CULTUREL DE COULOMMIERS**

**EXPOSÉ :**

**Laurence PICARD**

La régie qui a pour objet :

- la programmation des saisons culturelles (spectacles, expositions, animations culturelles)
- le développement des actions culturelles et artistiques de Coulommiers
- l'organisation des animations patrimoniales

Donc nous devons désigner 5 membres issus du conseil municipal et 4 membres issus du secteur associatif.

Pour les membres désignés par le conseil, je vous propose :

- Jean BARDET
- Sarah ESMIEU
- Claude LORENTER
- Milca HERMANCANCE
- Valérie MARTINAUD

Membres issus du secteur associatif :

- Jean-Claude QUAGLIOZZI
- Jeannine MULLER
- Suzy QUIN
- Madeleine DEVILLE

Y a-t-il d'autres candidatures ? Monsieur Ibrahim.

Donc, procédons au vote à main levée :

Pour la LISTE A :

- Jean BARDET
- Sarah ESMIEU
- Claude LORENTER
- Milca HERMANCANCE
- Valérie MARTINAUD

28 voix

Pour la LISTE B

- M'Bama IBRAHIM

5 voix

Donc je confirme que les membres désignés par le Conseil sont :

- Jean BARDET
- Sarah ESMIEU
- Claude LORENTER
- Milca HERMANCANCE
- Valérie MARTINAUD

Plus membres du secteur associatif.

Mme le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU la délibération du 12 novembre 2001 portant création d'une régie dotée de la seule autonomie financière du service culturel de Coulommiers

Considérant que le règlement intérieur prévoit que le conseil d'exploitation est composé de 9 membres nommés par le conseil municipal, dont 5 membres du conseil municipal et 4 membres issus du secteur associatif local.

#### PROPOSE

- la désignation de 5 membres du conseil et 4 membres issus du secteur associatif pour siéger au sein du Conseil d'exploitation de la régie dotée de la seule autonomie financière du service culturel de Coulommiers

Sont candidats :

- en qualité de représentants du conseil municipal :

#### LISTE A

- Jean BARDET
- Sarah ESMIEU
- Claude LORENTER
- Milca HERMANCÉ
- Valérie MARTINAUD

#### LISTE B

- M'Bama IBRAHIM

Le Conseil Municipal procède au vote à main levée.

LISTE A : 28 voix

LISTE B : 5 voix

Le Conseil Municipal a ainsi proclamé membres du conseil d'exploitation de la régie dotée de la seule autonomie financière du service culturel de Coulommiers pour représenter la ville :

- Jean BARDET
- Sarah ESMIEU
- Claude LORENTER
- Milca HERMANCÉ
- Valérie MARTINAUD

Désigne en qualité de membres du secteur associatif :

- Jean-Claude QUAGLIOZZI
- Jeannine MULLER
- Suzy QUIN
- Madeleine DEVILLE

**EXPOSÉ :**

**Laurence PICARD**

Il convient de désigner 3 délégués du conseil municipal au sein du conseil d'administration du Campus de Coulommiers.

Je vous propose :

- Claude LORENTER
- Eric DAMET
- Pascal FOURNIER

D'autres candidatures ?

Aude CANALE et Coralie CHAMOIS

Donc, procédons au vote :

LISTE A :

- Claude LORENTER
- Eric DAMET
- Pascal FOURNIER

28 voix

LISTE B :

- Aude CANALE
- Coralie CHAMOIS

5 voix

Je confirme que les délégués élus par le conseil sont :

LISTE A :

- Claude LORENTER
- Eric DAMET
- Pascal FOURNIER

Mme le Maire,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la réglementation applicable en matière de composition des conseils d'administration des collèges et lycées ;

**PROPOSE**

- De désigner 3 délégués du conseil municipal au sein du conseil d'administration du Campus de Coulommiers

Sont candidats :

LISTE A :

- Claude LORENTER
- Eric DAMET
- Pascal FOURNIER

LISTE B :

- Aude CANALE
- Coralie CHAMOIS

Le Conseil Municipal procède au vote à main levée.

LISTE A : 28 voix

LISTE B : 5 voix

- Le Conseil Municipal a ainsi proclamé membres conseil d'administration du Campus de Coulommiers
- Claude LORENTER
- Eric DAMET
- Pascal FOURNIER

**N° 2020-DEL-057 - DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU COLLEGE MADAME DE LA FAYETTE**

**EXPOSÉ :**

**Laurence PICARD**

Il convient de désigner 3 délégués du conseil municipal au sein du conseil d'administration du Collège Madame de la Fayette. Je vous propose :

- Claude LORENTER
- Bastien GIBAUT
- Alexis MONTOISY

D'autres candidats ?

Aude CANALE

En fait, avec Mme Chamois, nous serons candidates sur tous les établissements scolaires.

Laurence PICARD

D'accord. Donc, Aude CANALE et Coralie CHAMOIS

Passons au vote :

LISTE A :

- Claude LORENTER
- Bastien GIBAUT
- Alexis MONTOISY

28 voix

LISTE B :

- Aude CANALE
- Coralie CHAMOIS

5 voix

Donc, sont désignés :

- Claude LORENTER
- Bastien GIBAUT
- Alexis MONTOISY

Mme le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la réglementation applicable en matière de composition des conseils d'administration des collèges

**PROPOSE**

De désigner 3 délégués du conseil municipal au sein du conseil d'administration du Collège Madame de la Fayette

Sont candidats :

**LISTE A :**

- Claude LORENTER
- Bastien GIBAUT
- Alexis MONTOISY

**LISTE B :**

- Aude CANALE
- Coralie CHAMOIS

Le Conseil Municipal procède au vote à main levée.

LISTE A : 28 voix

LISTE B : 5 voix

Le Conseil Municipal a ainsi proclamé membres au sein du conseil d'administration du Collège Madame de la Fayette

- Claude LORENTER
- Bastien GIBAUT
- Alexis MONTOISY

**N° 2020-DEL-058 - DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU COLLEGE HIPOLLYTE REMY**

**EXPOSÉ :**

**Laurence PICARD**

Je vous propose :

**LISTE A :**

- Claude LORENTER
- Sonia ROMAIN
- Bastien GIBAUT

Et

**LISTE B :**

- Aude CANALE
- Coralie CHAMOIS

Résultat des votes :

LISTE A : 28 voix

LISTE B : 5 voix

Mme le Maire,

VU le code général des collectivités territoriales,  
VU la réglementation applicable en matière de composition des conseils d'administration des collèges,

## PROPOSE

- De désigner 3 délégués du conseil municipal au sein du conseil d'administration du Collège Hippolyte Rémy.

Sont candidats :

### LISTE A :

- Claude LORENTER
- Sonia ROMAIN
- Bastien GIBAUT

### LISTE B :

- Aude CANALE
- Coralie CHAMOIS

Le Conseil Municipal procède au vote à main levée.

LISTE A : 28 voix

LISTE B : 5 voix

- Le Conseil Municipal a ainsi proclamé membres conseil d'administration du Collège Hippolyte Rémy.
- Claude LORENTER
- Sonia ROMAIN
- Bastien GIBAUT

## **N° 2020-DEL-059 - DESIGNATION D'UN DELEGUE DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE L'ETABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT PRIVE SAINTE FOY**

### **EXPOSÉ :**

#### **Laurence PICARD**

Pour l'établissement privé Sainte Foy, je vous propose :

#### LISTE A

- Claude LORENTER

Y a-t-il quelqu'un d'autre ?

Mme Chamois, d'accord.

#### Donc LISTE B

- Coralie CHAMOIS

Passons au vote

LISTE A : 28 voix

LISTE B : 5 voix

Donc Mme LORENTER est désignée déléguée.

Mme le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant la nécessité de désigner un délégué du conseil municipal au sein de l'établissement d'enseignement privé Sainte Foy

PROPOSE

De désigner 1 délégué du conseil municipal au sein de l'établissement d'enseignement privé Sainte Foy

Sont candidats :

LISTE A

- Claude LORENTER

LISTE B :

- Coralie CHAMOIS

Le Conseil Municipal procède au vote à main levée.

LISTE A : 28 voix

LISTE B : 5 voix

Le Conseil Municipal a ainsi proclamé déléguée du conseil municipal au sein de l'établissement d'enseignement privé Sainte Foy

- Claude LORENTER

**N° 2020-DEL-060 - DESIGNATION D'UN DELEGUE DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE L'ECOLE MATERNELLE JEAN DE LA FONTAINE ET DE L'ECOLE ELEMENTAIRE JEHAN DE BRIE**

**EXPOSÉ :**

**Laurence PICARD**

Je vous propose

Claude LORENTER, adjointe à l'éducation et l'enfance est membre de droit et Alexis MONTOISY en délégué.

LISTE A :

- Alexis MONTOISY

Une autre candidature ?

LISTE B :

- Coralie CHAMOIS

Donc, les résultats sont :

LISTE A : 28 voix

LISTE B : 5 voix

C'est bien M. Montois qui représentera la ville dans cet établissement.

Mme le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant la nécessité de désigner un délégué du conseil municipal qui sera chargé d'assister l'adjointe en charge de la délégation Education et Enfance lors des différents conseils d'écoles

Considérant qu'afin d'appréhender au mieux la problématique de quartier, il a été décidé de désigner un délégué par quartier

#### PROPOSE

- De désigner un délégué du conseil municipal au sein de l'école maternelle Jean de la Fontaine et de l'école élémentaire Jehan de Brie, Claude LORENTER, adjointe à l'éducation et l'enfance étant membre de droit.

Sont candidats :

#### LISTE A :

- Alexis MONTOISY

#### LISTE B :

- Coralie CHAMOIS

Le Conseil Municipal procède au vote à main levée.

LISTE A : 28 voix

LISTE B : 5 voix

Le Conseil Municipal a ainsi proclamé délégué du conseil municipal au sein de l'école maternelle Jean de la Fontaine et de l'école élémentaire Jehan de Brie

- Alexis MONTOISY

#### **N° 2020-DEL-061 - DESIGNATION D'UN DELEGUE DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE L'ECOLE MATERNELLE KERGOMARD ET DE L'ECOLE ELEMENTAIRE LOUIS ROBERT**

#### **EXPOSÉ :**

#### **Laurence PICARD**

Claude LORENTER, adjointe à l'éducation et l'enfance est membre de droit et je propose Eric DAMET en délégué.

Qui d'autre, chez vous ? Mme Coralie CHAMOIS

Donc votons :

#### LISTE A :

- Eric DAMET

28 voix

#### LISTE B :

- Coralie CHAMOIS

5 voix

M. Damet est désigné.

Mme le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant la nécessité de désigner un délégué du conseil municipal qui sera chargé d'assister l'adjointe en charge de la délégation Education et Enfance lors des différents conseils d'écoles

Considérant qu'afin d'appréhender au mieux la problématique de quartier, il a été décidé de désigner un délégué par quartier

#### PROPOSE

- De désigner un délégué du conseil municipal au sein de l'école maternelle Kergomard et de l'école élémentaire Louis Robert, Claude LORENTER, adjointe au Maire déléguée à l'éducation et l'enfance est membre de droit.

Sont candidats :

LISTE A :

- Eric DAMET

LISTE B :

- Coralie CHAMOIS

Le Conseil Municipal procède au vote à main levée.

LISTE A : 28 voix

LISTE B : 5 voix

Le Conseil Municipal a ainsi proclamé délégué du conseil municipal au sein de l'école maternelle Kergomard et de l'école élémentaire Louis Robert

- Eric DAMET

**N° 2020-DEL-062 - DESIGNATION D'UN DELEGUE DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE L'ECOLE MATERNELLE VAUX VILLAGE ET DE L'ECOLE ELEMENTAIRE CHARLES DE GAULLE**

#### **EXPOSÉ :**

**Laurence PICARD**

Claude LORENTER, adjointe à l'éducation et l'enfance est membre de droit et je propose Alexis MONTOISY

Madame CHAMOIS également ?

Même vote j'imagine ?

LISTE A – Alexis MONTOISY : 28 voix

LISTE B – Coralie CHAMOIS : 5 voix

Donc, Alexis MONTOISY est élu délégué.

Mme le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant la nécessité de désigner un délégué du conseil municipal qui sera chargé d'assister l'adjointe en charge de la délégation Education et Enfance, lors des différents conseils d'écoles

Considérant qu'afin d'appréhender au mieux la problématique de quartier, il a été décidé de désigner un délégué par quartier

#### PROPOSE

- d'élire un délégué du conseil municipal au sein de l'école maternelle Vaux Village et de l'école élémentaire Charles de Gaulle, Claude LORENTER, adjointe au Maire déléguée à l'éducation et l'enfance étant membre de droit ;

Sont candidats :

#### LISTE A :

- Alexis MONTOISY

#### LISTE B :

- Coralie CHAMOIS

Le Conseil Municipal procède au vote à main levée.

LISTE A : 28 voix

LISTE B : 5 voix

Le Conseil Municipal a ainsi proclamé délégué du conseil municipal au sein de l'école maternelle Vaux Village et de l'école élémentaire Charles de Gaulle

- Alexis MONTOISY

#### **N° 2020-DEL-063 - DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE L'UNION SPORTIVE MUNICIPALE DE COULOMMIERS**

#### **EXPOSÉ :**

**Laurence PICARD**

Il convient de désigner 2 délégués du conseil municipal au sein de l'association.

Donc en liste A, je propose :

- Alexis MONTOISY
- Alain LIVACHE

En liste B ?

- Coralie CHAMOIS

Procédons au vote :

#### LISTE A :

- Alexis MONTOISY
- Alain LIVACHE

28 voix

LISTE B :

- Coralie CHAMOIS

5 voix

Donc, Messieurs Montois et Livache vous êtes désignés.

Mme le Maire

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les statuts de l'association

PROPOSE

- De désigner 2 délégués du conseil municipal au sein de l'association ;

Sont candidats :

LISTE A :

- Alexis MONTOISY
- Alain LIVACHE

LISTE B :

- Coralie CHAMOIS

Le Conseil Municipal procède au vote à main levée.

LISTE A : 28 voix

LISTE B : 5 voix

Le Conseil Municipal a ainsi proclamé délégués du conseil municipal au sein de l'association

- Alexis MONTOISY
- Alain LIVACHE

## **N° 2020-DEL-064 - DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU COMITE DE LA FOIRE DE COULOMMIERS**

**EXPOSÉ :**

**Laurence PICARD**

3 délégués du conseil municipal au sein de l'association, je vous propose en liste A :

- Sarah ESMIEU
- Kévin CHEVRIER
- Et moi-même

Qui chez vous ?

Liste B :

- Emilie THEBAULT

Votons

Liste A : 28 voix

Liste B : 5 voix

Donc nous sommes désignés, Laurence Picard, Sarah Esmieu et Kévin Chevrier.

Mme le Maire,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les statuts de l'association

**PROPOSE**

- De désigner 3 délégués du conseil municipal au sein de l'association

Sont candidats :

**LISTE A :**

- Laurence PICARD
- Sarah ESMIEU
- Kévin CHEVRIER

**LISTE B :**

- Emilie THEBAULT

Le Conseil Municipal procède au vote à main levée.

LISTE A : 28 voix

LISTE B : 5 voix

Le Conseil Municipal a ainsi proclamé délégués du conseil municipal au sein de l'association

- Laurence PICARD
- Sarah ESMIEU
- Kévin CHEVRIER

**N° 2020-DEL-065 - DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE L'ASSOCIATION D'ANIMATION ET DE GESTION DE NOTRE MAISON**

**EXPOSÉ :**

**Laurence PICARD**

Le comité directeur comprend :

Le Maire, Président

Trois délégués du Conseil municipal

Un représentant du CCAS

Huit représentants des usagers renouvelables tous les deux ans par l'Assemblée.

Nous devons donc désigner 3 délégués du conseil municipal au sein de l'association, le Maire étant le Président de droit.

Donc, je vous propose :

LISTE A :

- Michèle KIT
- Daniel BOULVRAIS
- Patrick ASHFORD

Y a-t-il d'autres candidatures ? Nous allons passer au vote.

LISTE A :

- Michèle KIT
- Daniel BOULVRAIS
- Patrick ASHFORD

LISTE B :

- Coralie CHAMOIS

LISTE A : 28 voix

LISTE B : 5 voix

Mme le Maire,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les statuts de l'association

PROPOSE

- d'élire 3 délégués du conseil municipal au sein de l'association, le Maire est Président de droit.

Sont candidats :

LISTE A :

- Michèle KIT
- Daniel BOULVRAIS
- Patrick ASHFORD

LISTE B :

- Coralie CHAMOIS

Le Conseil Municipal procède au vote à main levée.

LISTE A : 28 voix

LISTE B : 5 voix

Le Conseil Municipal a ainsi proclamé délégués du conseil municipal au sein de l'association, le Maire est Président de droit

- Michèle KIT
- Daniel BOULVRAIS
- Patrick ASHFORD

**N° 2020-DEL-066 - DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE L'ASSOCIATION DES AMIS DU MUSEE**

## **EXPOSÉ :**

### **Laurence PICARD**

Le maire et l'adjoint en charge de la culture et du patrimoine sont membres de droit.

Il y a 3 délégués à désigner, je vous propose donc :

- Sarah ESMIEU
- Brigitte DOZINEL
- Bastien GIBAUT

L'opposition propose un candidat ?

M. Thierry

Donc procédons au vote ;

LISTE A :

- Sarah ESMIEU
- Brigitte DOZINEL
- Bastien GIBAUT

28 voix

LISTE B :

- Pascal THIERRY

5 voix

J'en conclus que ma proposition est validée.

Mme le Maire,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les statuts de l'association

## **PROPOSE**

- De désigner 3 délégués du conseil municipal au sein de l'association. A noter que le Maire et M. Jean BARDET, adjoint en charge de la culture et du patrimoine sont membres de droit.

Sont candidats :

LISTE A :

- Sarah ESMIEU
- Brigitte DOZINEL
- Bastien GIBAUT

LISTE B :

- Pascal THIERRY

Le Conseil Municipal procède au vote à main levée.

LISTE A : 28 voix

LISTE B : 5 voix

Le Conseil Municipal a ainsi délégués du conseil municipal au sein de l'association

- Sarah ESMIEU
- Brigitte DOZINEL
- Bastien GIBAUT

**N° 2020-DEL-067 - DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE L'ASSOCIATION DE GESTION DE LA SALLE DES CAPUCINS**

**EXPOSÉ :**

**Laurence PICARD**

2 délégués du conseil municipal au sein de cette association, je vous propose :

- Jean BARDET
- Milca HERMANCÉ

D'autres propositions de candidature ?

Oui Mme Canale

Donc votons :

LISTE A :

- Jean BARDET
- Milca HERMANCÉ

28 voix

LISTE B :

- Aude CANALE

5 voix

Donc les délégués du Conseil au sein de l'association de la salle des Capucins seront Jean BARDET et Milca HERMANCÉ

Mme le Maire,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les statuts de l'association

PROPOSE

- De désigner 2 délégués du conseil municipal au sein de l'association ;

Sont candidats :

LISTE A :

- Jean BARDET
- Milca HERMANCÉ

LISTE B :

- Aude CANALE

Le Conseil Municipal procède au vote à main levée.

LISTE A : 28 voix

LISTE B : 5 voix

Le Conseil Municipal a ainsi proclamé délégués du conseil municipal au sein de l'association

- Jean BARDET
- Milca HERMANCANCE

**N° 2020-DEL-068 - DESIGNATION DES DELEGUES AU COMITE DE TERRITOIRE  
DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES ENERGIES DE SEINE ET MARNE**

**EXPOSÉ :**

**Laurence PICARD**

Pour le S.D.E.S.M nous devons désigner 2 délégués titulaires et 1 délégué suppléant pour représenter la ville au Comité de Territoire du SDESM.

En titulaire, je vous propose :

- Eric DAMET
- Pascal FOURNIER

Et en suppléant : Bastien GIBAUT

Y a-t-il d'autres candidatures ? M. IBRAHIM

Passons au vote :

**LISTE A :**

délégués titulaires :

- Eric DAMET
- Pascal FOURNIER

délégué suppléant :

- Bastien GIBAUT

28 voix

**LISTE B :**

- M'Bama IBRAHIM

5 voix

Donc les 2 délégués titulaires et le délégué suppléant sont donc désignés.

Mme le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'arrêté préfectoral DRCL-BCCCL-2013 n°31 de fusion en date du 18 mars 2013, portant création du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (S.D.E.S.M) ;

VU l'arrêté inter-préfectoral n° 2019/8 du 19 février 2019 portant modifications statutaires du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM) et constatant la représentation-substitution de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart ;

CONSIDÉRANT les statuts du SDESM et plus précisément l'article 10.2.2 : « les conseils municipaux des communes de chaque territoire élisent deux délégués titulaires et un délégué suppléant. » ;

**PROPOSE**

- De désigner en tant que délégués au comité de territoire

Sont candidats :

**LISTE A :**

délégués titulaires :

- Eric DAMET
- Pascal FOURNIER

délégué suppléant :

- Bastien GIBAUT

LISTE B :

- M'Bama IBRAHIM

Le Conseil Municipal procède au vote à main levée.

LISTE A : 28 voix

LISTE B : 5 voix

Le Conseil Municipal a ainsi proclamé délégués au comité de territoire du SDESM

**délégués titulaires :**

- Eric DAMET
- Pascal FOURNIER

**délégué suppléant :**

- Bastien GIBAUT

**N° 2020-DEL-069 - DESIGNATION DES REPRESENTANTS APPELES A SIEGER AU SEIN DE LA CLECT (COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES)**

**EXPOSÉ :**

**Laurence PICARD**

Cette commission est créée par le conseil communautaire et nous avons à désigner 1 titulaire et 1 suppléant par commune.

En déléguée titulaire je vous propose Sophie DELOISY et en délégué suppléant : Pascal FOURNIER.

Y a-t-il d'autres candidatures ? Pas d'autres candidatures.

Mme le Maire,

Vu l'article 1609 nonies C du Code général des impôts ;

Vu la nécessité de renouveler suite aux élections municipales la composition de la commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges CLECT de la Communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie

Considérant que le nombre de représentant par commune a été fixé à 1 titulaire et 1 suppléant

Considérant qu'en vertu de l'article L. 2121-33 du Code général des collectivités territoriales, chaque conseil municipal doit procéder à la désignation de ses membres pour siéger au sein de la CLECT

PROPOSE de désigner les membres pour siéger au sein de la CLECT

Sont candidats :

- déléguée titulaire : Sophie DELOISY

- délégué suppléant : Pascal FOURNIER

Après examen et délibéré, le conseil municipal désigne pour siéger au sein de la CLECT :

1 déléguée titulaire : Sophie DELOISY

1 délégué suppléant : Pascal FOURNIER

### **DÉCISION :**

**La délibération est approuvée à la majorité par 28 voix pour , 2 voix contre (Aude CANALE, M'Bama IBRAHIM), 3 abstentions (Pascal THIERRY, Emilie THEBAULT, Coralie CHAMOIS)**

### **N° 2020-DEL-070 - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE COULOMMIERS ET LES COMMERCANTS DE COULOMMIERS- ATTRIBUTION DE BONS D'ACHAT**

### **EXPOSÉ :**

Laurence PICARD

Nous avons choisi d'aider les familles qui ont pu voir, pendant cette crise sanitaire, leur pouvoir d'achat diminuer, en remettant des bons d'achat aux familles inscrites à la restauration scolaire. Ça permet également d'aider les commerçants de proximité qui ont été aussi les plus touchés par la crise. Et, qui sont pour beaucoup pas éligibles au dispositif d'aide, notamment le chômage partiel.

Donc on propose dans le cadre de cette action, environ 5 000 bons d'achats d'une valeur de 10 euros (soit 50 000€ d'aide de la Ville de Coulommiers) délivrés aux familles. Ça correspond aux 22 jours de restauration scolaire qui n'ont pas été fournis.

Pascal THIERRY

Déjà vous poser une question, pour savoir s'il y avait déjà des bons qui avaient été envoyés ?

Laurence PICARD

Non parce qu'on a une soixantaine de commerçants qui ont répondu favorablement à notre proposition de signer cette convention de partenariat avec la ville. Et donc, nous avons laissé un certain temps pour que les commerçants puissent s'exprimer et signent cette convention. Les bons sont donc en cours d'impression et vont être, après le vote de ce soir, parce qu'on ne peut pas les distribuer avant que le conseil en ait délibéré, vont être envoyés aux familles.

Pascal THIERRY

Non mais je pose la question parce que j'ai vu sur le site de la ville qu'on avait communiqué déjà depuis le 14 mai sur la question. Donc, je voulais savoir si (phrase non terminée)

Laurence PICARD

Ça me paraît de nature à rassurer les familles en difficultés d'annoncer qu'on va proposer au conseil municipal une action de cette nature. Donc, ça ne me choque pas qu'avant le vote on puisse en parler. C'est toujours soumis au vote du conseil municipal. Mais rien n'a été distribué, je ne suis même pas sûre que ça soit encore complètement imprimé puisque ça a été assez long à mettre en place.

Pascal THIERRY

Est-ce que sur les bons il sera mentionné que c'est sur décision du conseil municipal ?

Laurence PICARD

Je sais qu'il sera mentionné hors tabac, pour ne pas acheter des cigarettes avec ça forcément. Mais je n'ai même pas vu le document, il y aura le logo de la ville, qui l'a vu ? Sarah peut-être ?

Sarah ESMIEU

C'est la Ville offre...

Pascal THIERRY

Moi, je pense qu'on est tous d'accord pour que les familles puissent être aidées, ce qu'on aurait aimé c'est avoir le nom de tous les commerçants qui participent.

Laurence PICARD

Ce sera imprimé sur les bons.

Pascal THIERRY

Et autre point, enfin je pense qu'on aurait pu quand même tenir compte du quotient familial.

Laurence PICARD

C'est le cas.

Pascal THIERRY

C'est fait, alors très bien.

Laurence PICARD

Nous sommes parfait ! c'est un sans-faute sur ce sujet-là.

Pascal THIERRY

Et bien nous allons voter pour et donc on ne va pas s'opposer.

Laurence PICARD

Et bien c'est parfait. M. Ibrahim ?

M'Bama IBRAHIM

Ce sera juste en fait pour avoir un petit bilan au bout de l'opération pour voir à quel point ça a aidé les familles. Est-ce qu'elles s'en sont vraiment saisies et du coup à quel point ça aidera les commerçants. Voilà, si on pouvait avoir des éléments là-dessus, juste pour évaluer en bout de course l'efficacité de l'action. Ce sera utile.

Laurence PICARD

Je pense que les gens à qui on offre des bons d'achats, avec tout ce qui peut y avoir comme difficultés, j'imagine qu'ils vont les utiliser mais après on vous dira.

M'Bama IBRAHIM

C'est pas forcé, parce que justement la durée de validité aussi peut rentrer en compte, certains vont peut-être l'oublier donc voilà.

Laurence PICARD

On a volontairement limité pour une question de compte de la Ville, parce que le temps que les bons qui seront donnés aux commerçants nous reviennent et qu'on puisse les créditer aux commerçants, ils ont aussi besoin d'avoir de la trésorerie assez rapidement. Donc il ne faut pas que ça traîne trop longtemps dans le temps.

M'Bama IBRAHIM

J'ai vu qu'il y aurait un bilan qui serait fait toutes les semaines, enfin les remontées des commerçants pour qu'ils soient remboursés donc ça va dans le sens de ce que vous disiez au niveau de la trésorerie.

Laurence PICARD

Voilà, on n'attend pas que tous les bons soient consommés pour payer les commerçants.

M'Bama IBRAHIM

Laurence PICARD

J'espère que ça sera utilisé au maximum, ce serait dommage.

On a quand même fait beaucoup de choses pour soutenir nos commerçants et les familles.

M'Bama IBRAHIM

Oui, on espère que ça fonctionnera à plein régime effectivement.

Laurence PICARD

Sarah ESMIEU et Sophie DELOISY ont beaucoup travaillé sur ce projet et l'ont mené à bien. Je les en remercie beaucoup. On a effectivement incité à consommer chez nos commerçants. On a mis en place le plus rapidement possible les extensions de terrasse et dans les collectivités, c'est toujours très difficile d'être réactif. On a pu piétonner là, jusqu'à fin juin le haut de la rue du Marché pour que les commerçants puissent avoir des terrasses plus élargies tant qu'ils ne peuvent pas faire consommer à l'intérieur. On a maintenu le marché pendant le confinement. On a aussi exonéré des droits de terrasse tous les commerces jusqu'à la fin de l'année. Donc, voilà on essaie d'être présent pour aider au maximum nos commerces. Et puis, nous participons aussi, mais ça c'est au titre de l'agglomération, au fond régional Résilience, c'est un prêt à taux zéro pour les entreprises de 0 à 20 salariés qui n'ont pas pu avoir accès au financement bancaire quel que soit leur statut juridique.

Et nous allons aussi, j'en dit un mot parce que ça va être distribué chez les commerçants, c'est surtout Matthieu BRUN et Sarah ESMIEU qui chacun dans leur délégation ont distribué des stylos qui permettent de détecter des faux billets. Il y a une recrudescence de malfaçons et donc à partir de la semaine prochaine vont être distribués chez les commerçants du centre-ville et dans tous les quartiers.

Est-ce qu'on peut passer au vote ?

Aude CANALE

Oui juste une petite remarque concernant la liste des commerçants, je suis sûre que M. THIERRY ne bénéficie pas des bons d'achats puisqu'il n'a pas d'enfant scolarisé à la cantine, donc il n'aura pas la possibilité d'avoir la liste.

Laurence PICARD

On peut vous l'envoyer.

Aude CANALE

Voilà ça c'était la première remarque, la deuxième remarque qui est plus personnel, quand les écoles de Coulommiers ont décidé de rouvrir, j'ai eu la mauvaise surprise de constater, alors que l'école avait envoyé un mot conjoint avec la Mairie aux parents, pour leur demander s'ils remettaient leurs enfants à l'école. Donc, moi j'ai fait le choix de ne pas remettre mes enfants à l'école et j'ai eu la mauvaise surprise de me voir facturer des repas de cantine. Donc, apparemment ça va rentrer dans l'ordre, j'ai eu les services de la Mairie qui m'ont dit que ça suivait. Donc, je ne sais pas s'il y a eu un oubli ?

Laurence PICARD

Je crois qu'il fallait se désinscrire. Mais ça a été signalé et c'est rentré dans l'ordre.

Aude CANALE

Je sais que sur l'accueil de loisirs il n'y a pas de soucis mais sur la cantine, plusieurs personnes ont eu le même problème. Et, je profite d'avoir la parole et d'être sur ce sujet pour demander en fait si lors d'un prochain conseil municipal, mais c'est peut-être un peu tôt, on ait un petit bilan de la situation de Coulommiers par rapport au COVID 19 et par rapport au confinement. Finalement, est-ce qu'il y a eu des victimes à Coulommiers ? qu'est-ce qui a été mis en place ? en dehors de ce qui a déjà été communiqué. Moi, j'aimerais bien avoir un petit bilan sur cette situation très particulière et puis aussi peut-être avoir une petite concertation entre nous aussi sur la manière dont on a vécu le confinement. Ça se fait dans les établissements scolaires actuellement parce qu'il y a plein de choses qui ont été mises en place par rapport justement au confinement. Je pense qu'au niveau d'une municipalité ça pourrait être aussi quelque chose d'intéressant puisqu'on voit que ça déclenche quand même des initiatives qui sont originales, qui sont inédites au niveau des commerçants, de l'aménagement urbain etc... Je pense qu'on peut en tirer des leçons. Ça me semblerait intéressant qu'il y ait un moment d'échange en réunion publique ou en conseil municipal sur ce sujet.

Laurence PICARD

Oui chacun a vécu le confinement à sa manière, je ne suis pas sûre qu'on ait besoin de faire une séance entre nous pour en parler mais sur les initiatives qui ont été prises et sur un bilan, bien sûr ce sera normal de le faire. On aura des échanges là-dessus, je n'y vois pas d'inconvénients mais je ne vois pas non plus un intérêt phénoménal de parler de mon confinement, j'ai pas grand-chose à vous en dire. Si vous avez des choses à dire, dites-le.

Aude CANALE

Moi vous me dites je n'ai pas grand-chose à dire. Je trouve que quand même ces élections déjà à la base (phrase interrompue)

Laurence PICARD

Ah c'est ça ! ça y est j'ai fait le lien.

Aude CANALE

Non, non voyez, vous me dites c'est ça mais ça me vient là quand vous me dites « j'ai pas grand-chose à dire ». Je pense que la manière dont tout ça a bouleversé notre vie démocratique, si en tant qu'élue ça a quand même bouleversé un certain nombre de choses et encore on en est resté là. Mais si voulez, je pense qu'il y a peut-être des gens à Coulommiers qui ont besoin de s'exprimer sur le sujet. Donc, peut-être une réunion publique là-dessus, je ne sais pas moi il y a peut-être des gens qui voudraient parler du problème des masques, le coût aussi que ça représente pour la commune parce que ce n'est pas anodin.

Laurence PICARD

Bien sûr, vous êtes à la commission des finances ?

Parce que vous savez, on va en parler dans toutes les commissions, de là à faire une réunion publique, je ne suis pas à fond sur la réunion publique là, comme ça d'emblée. Mais, que ce sujet soit traité effectivement au sein du conseil à l'occasion de délibérations, à l'occasion de commissions parce que ça a impacté tous les secteurs, le sport, la culture, le tourisme. Donc, dans chacun il y a eu des approches, des opérations qui ont été montées, il y aura des échanges. Après la réunion publique avec les Columériens, peut-être.

Bon très bien, nous n'avons pas voté pour cette question. Tout le monde est d'accord ? Unanimité.

Mme le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que les enfants fréquentant les restaurants scolaires municipaux ont été privés de cantine entre le 16 mars et 11 mai, du fait du confinement mis en place pour lutter contre le coronavirus.

Considérant que le repas de midi fait à la maison coûte plus cher que le tarif de restauration scolaire pratiqué par la Ville de Coulommiers, entre 1,70 euro et 5,70 euros selon le quotient familial de la famille.

Considérant qu'il a été décidé d'offrir des bons d'achats valables dans les commerces de proximité du centre-ville, des quartiers de Vaux et des Templiers hors Tabacs à toutes les familles des écoliers demi-pensionnaires

Considérant que cette action va se faire dans le cadre d'une convention de partenariat avec les commerçants signataires,

Précise que les crédits nécessaires au paiement de cette dépense sont prévus au budget.

#### PROPOSE

- attribuer les bons d'achat aux familles dont les enfants ont été privés de restauration scolaire pendant 22 jours,
- d'autoriser Mme le maire à signer la convention de partenariat annexée à la présente délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

#### DECIDE

- attribuer les bons d'achat aux familles dont les enfants ont été privés de restauration scolaire pendant 22 jours,
- d'autoriser Mme le maire à signer la convention de partenariat annexée à la présente délibération

#### **DÉCISION :**

**La délibération est approuvée à l'unanimité.**

**N° 2020-DEL-071 - AVENANT A L'ACTE DE VENTE ENTRE LA VILLE DE COULOMMIERS ET LUC DE GROOTE**

**EXPOSÉ :**

**Laurence PICARD**

Le conseil municipal a autorisé la signature d'un acte portant sur l'acquisition d'une parcelle de terrain appartenant à Monsieur DE GROOTE en vue de la construction d'un accueil de loisirs sans hébergement en centre-ville de 120 places.

C'est un projet qui est porté par la Communauté d'Agglomération qui a fait l'objet de demande de subventions notamment dans le cadre du Contrat Régional que la communauté d'agglomération vient d'obtenir à hauteur de 900 000€.

Suivant les clauses portées à l'acte, il convient d'autoriser Mme le Maire à signer un avenant à l'acte de vente qui est de 65 000 € sachant que cette somme sera remboursée par l'agglomération Coulommiers Pays de Brie. Y a-t-il des questions ?

Pascal THIERRY

Je vais vous dire franchement, je n'ai pas très bien compris cette délibération. Quel est le sens de l'avenant ? le contenu de l'avenant ?

Laurence PICARD

C'est assez juridique, mais je crois qu'il y avait un avenant qui était lié au fait que nous obtiendrions ou pas les subventions. Comme nous avons obtenu les subventions ça déclenche un avenant. Voilà, c'est une main levée.

Pascal THIERRY

Donc vous êtes bien d'accord avec moi, que ce n'était vraiment pas facile à comprendre.

Laurence PICARD

Oui mais il y a un certain nombre d'actes notariés qui sont un peu technique juridique.

Pascal THIERRY

Bon, ça me rassure parce que je me disais c'est moi qui ne comprend pas bien. Donc, on vient de toucher une subvention, enfin la communauté d'agglomération va toucher une subvention de 900 000 € pour ce projet ?

Laurence PICARD

Oui

Pascal THIERRY

D'accord, et puisque je ne comprenais pas, j'ai été chercher la délibération de 2017 et je vois qu'on touche une subvention de la Région et en 2017 (interrompu).

Laurence PICARD

Non il y a d'autres subventions, il y a la CAF, il y a d'autres subventions sur ce projet.

Pascal THIERRY

Il y a des subventions qui viennent d'où alors ?

Laurence PICARD

Du Département, c'est dans le CID aussi donc Contrat Intercommunal de Développement. Vous savez quand on a des gros projets comme ça d'équipement on va chercher des subventions partout. C'est long mais on va les chercher partout parce que c'est très important d'avoir des subventions.

Pascal THIERRY

Evidemment plus on est subventionné, moins ça nous coûte.

Laurence PICARD

Et bien voilà, alors réjouissons-nous !

Pascal THIERRY

Mais il aurait quand même été bien de nous dire dans la note des explications.

Laurence PICARD

Oui mais on ne reprend pas le projet là, on n'a pas repris le projet complètement. La dernière subvention arrivée étant celle de la Région de 900 000 €.

Pascal THIERRY

Et puis, alors juste un point qui m'a interpellé dans la délibération 2017, c'est quand même que Mme MOTOT en 2017 annonce que l'ouverture de cet équipement aura lieu à la rentrée 2019.

Laurence PICARD

Et bien il y a du retard lié à l'obtention des subventions.

Pascal THIERRY

Ah ce sont les subventions ?

Laurence PICARD

Notamment. On ne peut pas commencer avant d'avoir les subventions.

Pascal THIERRY

Bien sûr.

Laurence PICARD

Ça n'a pas l'air de vous convaincre. J'ai l'impression qu'il y a un autre truc derrière que vous voulez me dire, allez-y dites-le directement !

Pascal THIERRY

Mais non, je lis les choses. Enfin, pendant la campagne j'ai lu le bilan de la précédente équipe, tout allait bien mais quand je regarde ce que dit Mme MOTOT je dis ben voilà Mme MOTOT s'est trompée ! Elle a été trop vite à annoncer l'ouverture.

Laurence PICARD

Non mais à partir du moment où, comme je vous dis en plus il y a plusieurs partenaires, entre le moment où on a un projet qui est prêt à être porté pour demander des subventions et le moment où les subventions sont votées par chacune des collectivités partenaires et bien il y a du temps, il y a des délais qui ne sont pas les mêmes selon les collectivités. Le Département n'a pas les mêmes délais que la Région et nous sommes aujourd'hui (phrase non terminée). Je peux même vous dire aujourd'hui qu'on a eu les compliments de la Région parce qu'il y a peu de Communautés d'agglomération qui avaient réussi à porter à son terme un contrat régional intercommunal. Nous sommes dans les premières collectivités à solliciter ces subventions. Donc, on va chercher un maximum de subventions parce que c'est important pour les Columériens et pour les habitants du territoire de ne pas payer plein pot les équipements.

Pascal THIERRY

J'entends bien mais on en est au début de cette mandature et j'espère bien que vous nous donnerez des dates qui seront plus justes que celles de Mme MOTOT.

Laurence PICARD

Alors là, concernant les subventions comme on ne maîtrise pas les calendriers il peut y avoir (interrompu).

Pascal THIERRY

C'était l'ouverture, elle parlait de l'ouverture.

Laurence PICARD

Non mais on ne peut pas savoir à 100%

Pascal THIERRY

Et bien donc elle n'avait qu'à se taire si elle ne savait pas !

Laurence PICARD

Oh et bien ce n'est pas très aimable pour Mme MOTOT. Il n'y a rien de honteux à espérer que ça pourrait aller vite et que ça n'aille pas très vite. Ça peut arriver, on a d'autres sujets qui vont sans doute prendre du retard, en plus avec les 3 mois que nous venons de vivre, c'est inévitable. Donc vous pourrez reprendre vos tablettes et vos notes et vous nous direz exactement mais c'est le lot de beaucoup de projets importants. C'est très compliqué de mobiliser les financements publics et vous devriez le savoir.

Est-ce que nous pouvons passer au vote ?

Mme le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération N° 2017 DEL 146 du 18 septembre 2017 autorisant Mme le Maire à signer l'acte de vente chez Me GRAELING NOTAIRES ET ASSOCIES portant sur l'acquisition d'une parcelle de terrain appartenant à Monsieur DE GROOTE en vue de la construction d'un accueil de loisirs sans hébergement en centre-ville de 120 places.

Vu les clauses inscrites à l'acte

Considérant que ce projet porté par la Communauté d'Agglomération a fait l'objet de demande de subvention notamment dans le cadre du Contrat Régional que la communauté d'agglomération vient d'obtenir à hauteur de 900 000€.

Considérant que l'accord des subventions permet aujourd'hui de lever les clauses inscrites à l'acte

#### PROPOSE

- D'autoriser Mme le Maire à signer l'avenant à l'acte de vente chez Me GRAELING avec Monsieur Luc DE GROOTE,
- D'autoriser Mme le Maire à verser 65 000€ à Monsieur Luc DE GROOTE dans le cadre de l'accord.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

#### DECIDE

- D'autoriser Mme le Maire à signer l'avenant à l'acte de vente chez Me GRAELING avec Monsieur Luc DE GROOTE,
- D'autoriser Mme le Maire à verser 65 000€ à Monsieur Luc DE GROOTE dans le cadre de l'accord.

#### **DÉCISION :**

**La délibération est approuvée à la majorité par 28 voix pour , 4 abstentions (Pascal THIERRY, Aude CANALE, Coralie CHAMOIS, M'Bama IBRAHIM) et 1 n'ayant pas pris part au vote (Emilie THEBAULT)**

Laurence PICARD

Merci, je crois que nous avons épuisé l'ordre du jour.



## QUESTIONS DIVERSES

Pierre MAIREY

Par rapport à toutes ces commissions que nous avons vues et détaillées, il y a une chose qui m'ennuie un peu c'est qu'on a pas parlé du tout d'écologie.

Laurence PICARD

On a une commission environnement, on a parlé du PNR, on a parlé de la géothermie.

Pierre MAIREY

Ce que je veux dire c'est qu'il aurait fallu préciser aussi écologie. Ça sous-entend mais voyez ce que je veux dire ? je suis soucieux de l'écologie, c'est quelque chose de très important.

Laurence PICARD

Le développement durable voilà c'est un souci pour tout le monde, c'est vrai.

Pierre MAIREY

Tant mieux, merci.

Coralie CHAMOIS

J'avais plusieurs points que j'aurais aimé évoqué avec vous pendant cette partie « questions diverses ».

La première chose, je voulais réagir à ce que vous avez dit tout à l'heure, Mme le Maire, concernant la charte de la démocratie locale qui vous a été envoyé par le groupe Coulommiers en Commun. Vous nous avez dit que vous avez été surprise que nous ne parlions pas ou pas assez des Columériens et des Columériennes.

Laurence PICARD

Oui sur la démocratie locale, je m'attendais à avoir un mot sur les Columériens mais c'est juste sur les problèmes de la minorité.

Coralie CHAMOIS

Du coup, il y a effectivement les problèmes de la minorité mais il faudrait que vous revoyiez le point n°15, on parle dans ce point là de la diffusion du conseil municipal sur les réseaux sociaux en direct et ça il me semble que ça concerne directement les Columériens et on serait dans une vraie démarche de transparence et de démocratie locale. Et, là pour le coup il me semble qu'avec cette proposition là on s'adresse directement aux Columériens. Donc il me semblait que ce n'était pas tout à fait juste de faire ce reproche là même si effectivement on aurait pu en parler davantage.

Laurence PICARD

Je peux vous répondre ?

Franchement cette proposition, alors quand je vous ai dit on va reparler de ces sujets dans le règlement intérieur, cette proposition, moi elle me convient plutôt. Parce que je vais vous dire plutôt que d'avoir Mme Canale qui diffuse ses propres questions et pas nos réponses, j'aime autant que les gens qui s'intéressent à ce qui se passe dans le conseil aient l'ensemble des débats. Donc, plus ce sera diffusé mieux ce sera. Donc on va y réfléchir dans le règlement intérieur parce que ce sera finalement plus sain.

Coralie CHAMOIS

Et bien écoutez je suis bien contente de votre réponse, je vous remercie beaucoup.

Mon deuxième point concernait plusieurs choses en fait, le site internet de la Ville. J'avais remarqué mais j'ai vu ce matin que ça avait été modifié, qu'il y avait un élu en trop dans la majorité mais donc ce matin ça a été modifié et donc l'erreur a été rectifiée et donc je vous en remercie.

Et la deuxième erreur, oh il ne s'agit pas d'être procédurié mais M. M'Bama est avant moi sur la liste et il me semblait normal qu'il soit avant moi aussi présenté sur le site de la ville puisqu'on est tous présenté dans l'ordre de la liste. C'est comme ça que c'est censé se passer. Donc ça c'était simplement mon deuxième point important ou non, en tout cas je tenais à le mentionner.

Mon troisième point concernait la question n°31 de l'ordre du jour et je suis désolée, j'aurais du m'en emparer avant. Oui c'était, alors je ne mets pas en cause la désignation des délégués pour l'union sportive, je me posais simplement la question sur le point n°31 il est mentionné : en 2001 il existait 21 sections sportives, il n'en reste aujourd'hui que 2 ». Et là, vraiment par curiosité qu'est-ce qui s'est passé ? Pourquoi on n'a plus que 2 sections sportives à Coulommiers ? C'est une vraie question naïve et bête.

Laurence PICARD

Je ne vois pas où vous voyez ça... Ah « l'association qui comptait jusqu'en 2001, 21 sections sportives ne fonctionne aujourd'hui que pour le centre médico sportif et l'école des sports ». Oui toutes les sections sportives se sont créées en association sauf 2. Mais, il reste toujours les 21 sections.

Coralie CHAMOIS

Au temps pour moi je n'avais pas compris, ok très bien. Et mon dernier point, je vous ai adressé au nom de Coulommiers en Commun un courriel le 3 juin dernier, dans lequel je vous demandais, après avoir vu dans les rues de Coulommiers, des panneaux indiquant qu'une taille des arbres aura lieu le 8 juin. Je vous demandais ce qu'il en était puisqu'on n'est plus censé, en France, tailler les arbres en période de nidification pour laisser aux oiseaux la possibilité de faire leur nid et de s'occuper de leurs œufs. On n'est plus censé tailler les arbres d'avril à fin juillet. Vous m'avez très gentiment répondu que la question de protection de l'environnement vous intéressait et que vous alliez faire un point sur cette question et je voulais savoir si il y avait eu des retombées ? si vous aviez quelque chose à nous dire à ce propos là, parce que j'ai vu qu'effectivement dans le centre ville vous n'aviez pas taillé par contre avenue de strasbourg tout a été ratiboisé, avenue Jehan de Brie aussi.

Laurence PICARD

Alors, plusieurs explications à ça :

La législation dont vous faites état, ne s'applique pas, nous ne sommes pas dans l'illégalité quand nous le faisons à cette période-là même si, effectivement, la nidification et les équipes, avec le Covid, en plus, les équipes se sont retrouvées à le faire très tardivement je suis d'accord avec vous, c'est un prestataire qui le fait normalement. J'ai souhaité qu'on arrête. Mais, vous me parliez de la date du 9 juin, et, comme vous, je ne m'étais pas rendu compte que c'était déjà commencé. Donc, dans les rues où c'était commencé, je suis désolée mais je ne sais pas faire, pour faire marche arrière et donc ça a été terminé. Ailleurs, on ne l'a pas continué. De toute façon, on avait déjà décidé qu'à la fin de ce marché, nous passerions en taille d'automne la prochaine fois.

Coralie CHAMOIS

Donc c'est bien de la responsabilité de la municipalité tout ce qui concerne la taille des arbres ? rien à voir avec l'office des forêts par exemple.

Laurence PICARD

Ah non.

Coralie CHAMOIS

Ah bon très bien. Je vous remercie.

Laurence PICARD

Je vous en prie.

Coralie CHAMOIS

Et, je pense que ce que disais M. IBRAHIM M'Bama tout à l'heure a tout son sens. Nous on n'est pas dans une opposition, permanente de tout. On est là pour essayer de construire quelque chose avec vous tous.

Laurence PICARD

Vous serez présent aux commissions et vous aurez l'occasion d'avoir des expressions positives sans problème, au contraire. Chiche !

Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ?

Emilie THEBAULT

J'aimerais soulever deux points qui me semblent importants :

Pour le premier je m'adresse à M. Fournier en charge de l'environnement. Le 9 décembre 2020, lors du conseil municipal, vous disiez, je vous cite, que toute l'eau distribuée était conforme et potable et que cela résultait de vos investissements et forages. Trois jours après, vous avez distribué de l'eau en bouteille. J'ai apporté avec moi, l'eau qui sort du robinet (expose une bouteille d'eau).

Laurence PICARD

Pardon, je souris parce que c'est pas la peine, j'ai la même ! je suis désolée.

Emilie THEBAULT

Du dimanche 31 mai au 3 juin, elle coulait jaune. Après un sondage, il s'avère que beaucoup de nos concitoyens étaient concernés, rue Abel Leblanc, avenue Victor Hugo, rue Patras et la ville Haute. Je vous invite à y goûter et ainsi que vous me confirmiez qu'il n'y a pas de problème d'eau sur Coulommiers. En 2020, nous sommes en droit d'avoir de l'eau de qualité à notre robinet et s'il vous plait merci de dire à vos services, de cesser de demander si on a bien fait couler de l'eau, parce que, à chaque fois, c'est des coûts de 20 litres d'eau. Qui la paye ? Voilà c'était mon premier point.

Mon deuxième point s'adresse à M. Boulvrais, adjoint à la citoyenneté et à la vie patriotique. Le 8 juin vous apparaissiez légitimement aux côtés de Mme le Maire lors de la cérémonie d'hommage aux morts pour la France en Indochine. Cependant, au vue de votre fonction, il me semble indispensable de vous informer que le port de l'écharpe tricolore, en présence du Maire est interdit. Hormis, le fait que cela porte à confusion, c'est condamnable et la sanction prévoit de la peine d'emprisonnement et jusqu'à 15 000 € d'amendes.

Laurence PICARD

C'est un sujet effectivement ! Alors je vais me permettre de répondre sur ce sujet-là parce que M. Thierry m'avait aussi reproché de porter mon écharpe, enfin je crois que c'est vous, enfin il y a quelqu'un de chez vous qui m'a reproché de porter mon écharpe de conseillère départementale. Alors là ! Faut prévenir tout le monde qu'on n'a pas le droit de porter nos écharpes dans des cérémonies patriotiques (interrompue).

Emilie THEBAULT

Je ne parlais pas de l'écharpe de conseillère départementale.

Laurence PICARD

Non mais excusez-moi je vais finir et à commencer par Mme Marianne Margaté que j'ai en photo à côté de Mme Canale lors d'une manifestation CGT, c'est ma collègue conseillère départementale drapée très honorablement de son écharpe ! Donc, voilà ça vaut de tous les côtés, dans toutes les communes, le port de (interrompue).

Emilie THEBAULT

Je ne parle pas des conseillers départementaux.

Laurence PICARD

Pardon ? non, mais je réagis parce qu'on m'a dit la même chose ! j'étais aussi passible des pires (interrompue)

Emilie THEBAULT

Le sujet n'est pas là !

Laurence PICARD

Pour moi si, il est là aussi. Parce que franchement, aujourd'hui avec les difficultés que nous pouvons connaître en termes sanitaire, économique etc. Enfin, vraiment si le sujet qui vous intéresse le plus c'est de savoir si l'adjoint a le droit de porter son écharpe tricolore ou pas dans une manifestation patriotique ? excusez-moi, mais là, je n'ai pas de mots !

Emilie THEBAULT

Vous vous méprenez.

Laurence PICARD

Pardon ? Ah je me méprends ! Franchement, concentrez-vous sur les vrais sujets. Mais je pense que nous continuerons à porter nos écharpes tricolores. Alors, je ne pensais pas que ça vous frustrerait autant de ne pas en avoir, je suis désolée, mais nous en avons et nous avons plaisir à les porter !

Pascal THIERRY

Le jeune qui ne porte pas son masque on va lui faire payer 135 €.

Laurence PICARD

Mais quel rapport ? Je ne me mouche pas dans mon écharpe !

Pascal THIERRY

Il y a des règles, que les élus enfreignent la règle, pourquoi pas mais dans ce cas-là (interrompu)

Laurence PICARD

Rappelez-le à vos amis élus. Parce que moi je veux bien, mais nous ne sommes pas particulièrement (interrompue)

Non mais je regrette mais c'est une tradition républicaine qui ne souffre pas de contestation, je suis désolée, ça se fait et alors là, franchement, on ne va pas changer pour vous faire plaisir.

Jean BARDET

Si, je puis me permettre après l'intervention de vos collègues pour une opposition constructive, je trouve que là c'est quand même pitoyable, sans aucun intérêt constructif.

M'Bama IBRAHIM

Si, je peux conclure là-dessus, dans ce cas il faudrait demander à la majorité présidentielle de statuer là-dessus. Parce que dans ce cas, on est tous un peu hors la loi et effectivement c'est à ce niveau-là que ça se règle, pas ici.

Laurence PICARD

S'il n'y a plus de questions, je vais clore ce conseil.

Le prochain conseil municipal aura lieu le 29 juin prochain.

Merci de votre présence.

La séance est levée à 20h38